



Syndicat Départemental de l'eau de la Manche  
(SDeau50)

Siège social :

110 Rue de la Liberté – CS40180  
50000 Saint Lô

Tél. : 02 33 57 40 16

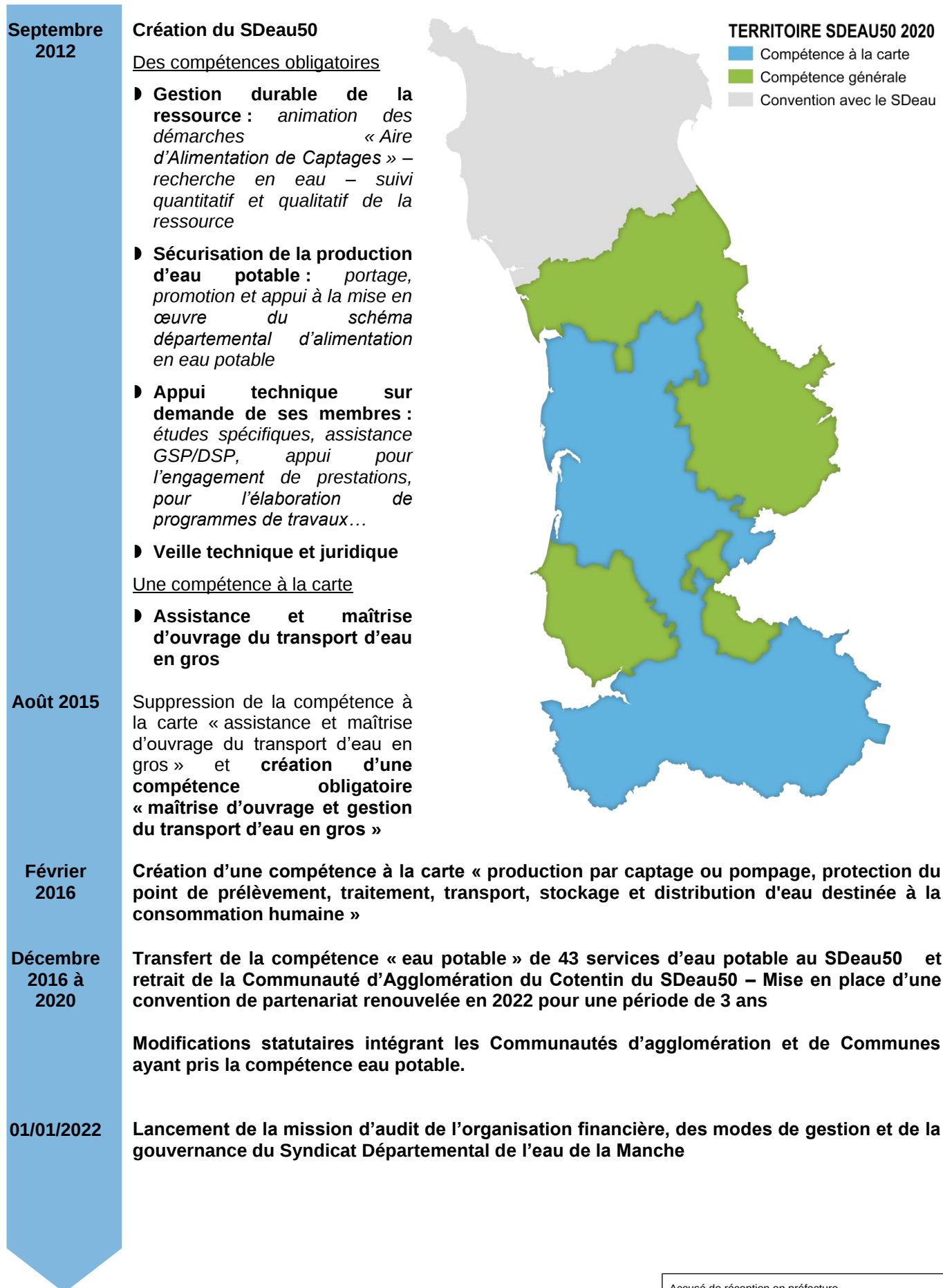
E-mail : [accueil@sdeau50.fr](mailto:accueil@sdeau50.fr)

# Débat d'Orientations Budgétaires Année 2023

Présenté au Comité Syndical du SDeau50 le 9 février 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## 1 – Le SDeau50 : historique, compétences et territoire



En préambule, l'année 2022 marque une rupture profonde du fait de l'inflation générale et de l'explosion de coûts extrêmement importants dans les budgets annexes du SDeau50 notamment celui de la régie d'exploitation : envolée des prix dans les domaines de l'énergie, des réactifs, des carburants et de l'application des indexations par le jeu des formules de révisions dans les différents contrats. Il est également à noter la hausse du point d'indice des agents territoriaux qui s'est répercuté sur la masse salariale.

Pour faire face à cette hausse inflationniste, l'Etat a prévu un « filet de sécurité » d'un montant de 76 777 € dont 50 % a été versé en 2022 et le solde en 2023 mis en place par la loi de finances rectificative 2022 sera prolongé et remodelé en 2023 dès que le décret sera publié.

De ce fait, les budgets annexes 2023 doivent être appréhendés avec prudence au regard des éléments suivants :

- Les recettes de vente d'eau ont plutôt tendance à baisser du fait de la diminution des volumes consommés.
- Certaines charges d'exploitation sont plutôt inflationnistes comme l'énergie, les réactifs, les carburants et le jeu des formules des révisions de prix appliquées sur nos contrats de gérance. Les révisions de prix appliquées sur les contrats de délégation sont répercutées directement à l'abonné.
- Les incertitudes énergétiques et économiques avec les répercussions sur le coût des projets d'investissement.
- Un recours à l'emprunt qui va se renchérir avec la hausse des taux d'intérêt.

Un effet de ciseau entre les recettes et les dépenses, d'une ampleur tout à fait inédite, est constaté en 2022 et sera le socle pour les prévisions 2023.

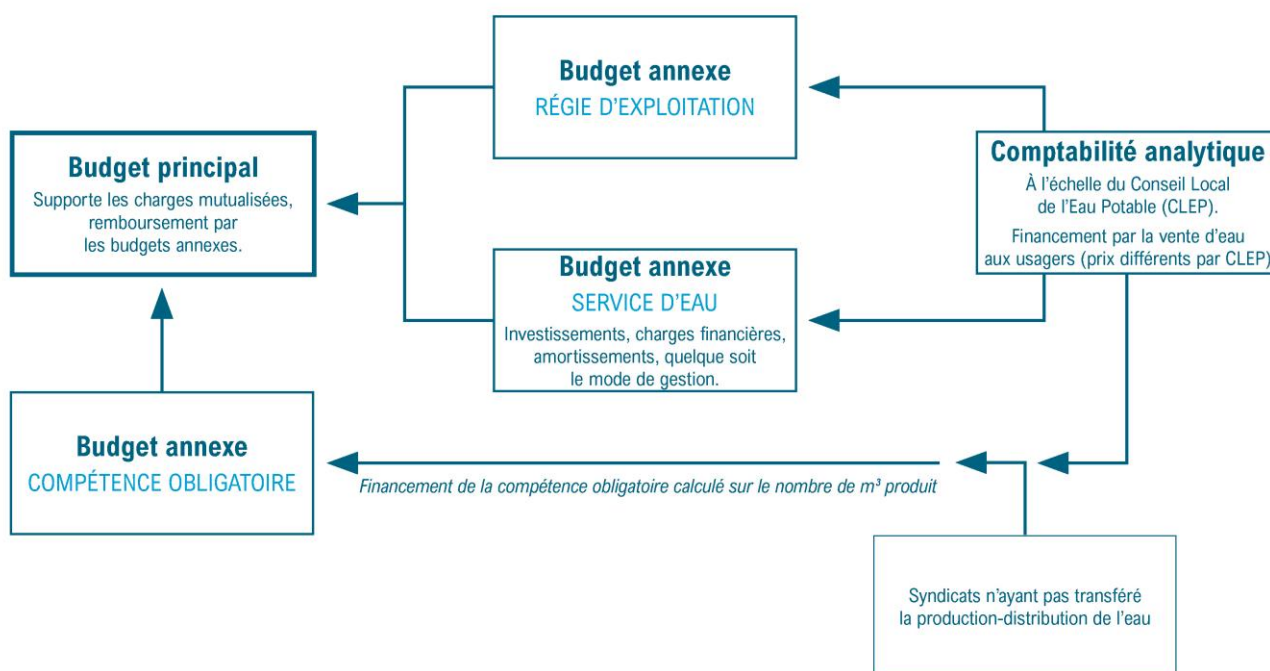
Le SDeau50, bien que très impacté par le contexte, disposait jusqu'à présent de finances saines. C'est-ce qui nous permettra, en 2023, d'essayer de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement en répondant notamment au plan d'aides bonifiées de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

A cette crise économique sans précédent, s'ajoute la crise climatique avec la vague de sécheresse subie cet été après un hiver et un printemps très sec.

## 2 – Organisation budgétaire du SDeau50

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'organisation financière est construite suivant le schéma suivant :

- Un budget principal supportant les charges partagées par les différents budgets annexes dont les charges de personnel de droit public et charges mutualisées (budget voté par le comité syndical composé du collège « compétences obligatoires » et du collège « compétence à la carte »)
- Un budget annexe « compétences obligatoires » correspondant à l'exercice des compétences obligatoires de l'article 6.2 des statuts du SDeau50 (budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétences obligatoires »)
- Un budget annexe « régie d'exploitation » et un budget annexe « service eau » correspondant à l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 (budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence à la carte »).



## 2.1 - Le budget principal

Le budget principal supporte :

- Les charges à caractère général liées spécifiquement au fonctionnement du siège (location des locaux, électricité, frais d'entretien, véhicules...) et certaines charges mutualisées avec la compétence à la carte (assurances, moyens informatiques, logiciels et SIG).
- Les charges liées à l'ensemble du personnel du SDeau50, hors charges liées au personnel de droit privé affecté 100% régie qui sont affectées à ce budget annexe et refacturées aux budgets annexes correspondants à leurs missions
- Les indemnités des élus

Le budget principal est financé par :

- Le remboursement de charges de fonctionnement et de personnel par les différents budgets annexes.
- Les subventions des Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) pour les postes en charge des actions de protection de la ressource en eau,

## 2.2 - Un budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires

Le budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires supporte :

- Les études et travaux liées aux compétences obligatoires (gestion durable de la ressource et sécurisation de la production d'eau potable)
- Les études et travaux concernant le « transport d'eau en gros » c'est-à-dire les charges et recettes liées à la mise en œuvre des travaux d'interconnexions de sécurisation de la production d'eau potable.
- Le financement des participations aux connexions secondaires de sécurisation définies dans le schéma départemental et dont la réalisation est portée par les collectivités concernées.
- Les charges et recettes liées aux prestations que le SDeau50 effectue pour ses membres.

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Le budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires est alimenté par une participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m<sup>3</sup> produit et, pour une très faible proportion, par les recettes provenant des prestations payées par les membres qui les sollicitent sur la base de coûts journaliers fixés par le comité syndical.

### 2.3 - Deux budgets annexes voués à l'exercice de la compétence à la carte

- Budget annexe « régie exploitation » regroupant l'ensemble des charges d'exploitation des services gérés en régie ou gérance.
- Budget annexe « service eau » regroupant l'ensemble des charges liées à l'investissement de l'ensemble des services quel que soit leur mode de gestion (régie, gérance, délégation).

Ces budgets annexes ont pour recette principale les ventes d'eau et des subventions de l'AESN.

**Les orientations budgétaires du SDeau50 pour l'année 2023 sont examinées de façon individualisée pour chacune des compétences exercées.**

### 2.4 - Les principes de répartition des charges

Le budget principal supporte plusieurs types de charges mutualisées : charges salariales, frais de fonctionnement dont le paiement est centralisé (assurances, frais d'hébergement logiciel finances et ressources humaines, réseau informatique, ...), indemnités des élus.

Pour les orientations budgétaires 2023 les principes de répartition des charges entre les budgets sont conformes aux délibérations du comité syndical fixant le mode de répartition :

- Délibération OC2021-11-25-02 concernant la clé de répartition des charges salariales
- Délibération OC2020-11-27-11 concernant la clé de répartition des charges à caractère général
- Délibération OC2022-12-14-03 concernant les charges de personnel- remboursement entre budgets - affectation.

#### - Les services du SDeau50

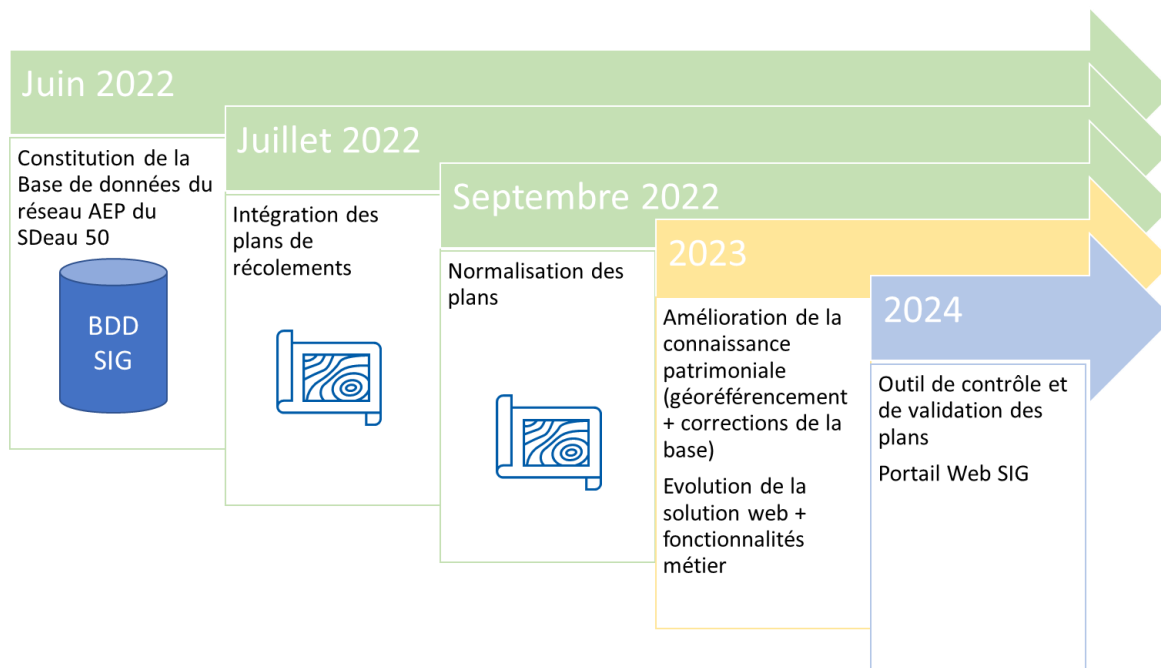
#### 2.5 1 Système d'information Géographique (SIG)

Dans le cadre de ses compétences obligatoires et à la carte le SDeau50 doit gérer et valoriser un vaste patrimoine et répondre à des obligations réglementaires (réponses aux DT-DICT, précision en Classe A).

De fait, la mise en place et l'actualisation d'un SIG apparaît incontournable pour mener à bien ces missions et aider aux stratégies de renouvellement du patrimoine.

Comme présenté ci-après, deux grandes phases sont nécessaires au bon fonctionnement du SIG :

- Améliorer la connaissance patrimoniale, pour consolider l'existant
- Faire évoluer l'environnement métier, pour développer de nouveaux outils

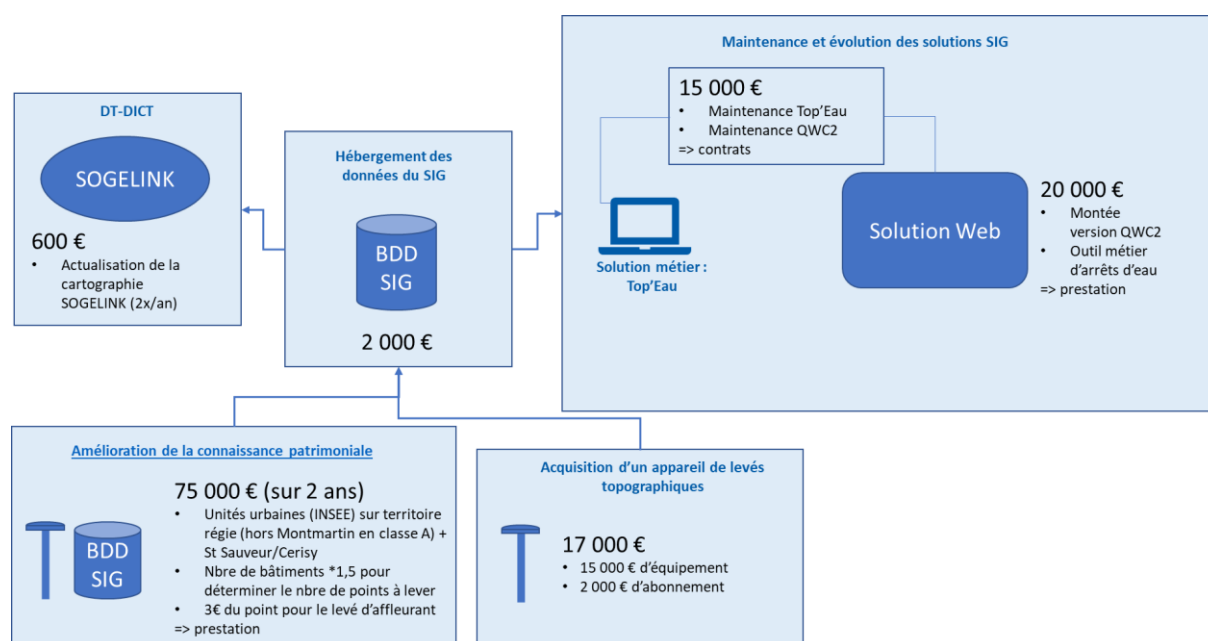


Plusieurs actions sont en cours pour répondre à ces besoins :

- Intégration des plans de récolement dans le SIG
- Intégration des interventions sur le réseau
- Préparation d'une délégation totale de la cartographie de réponse aux DT-DICT
- Mise en place d'un géostandard

Afin de poursuivre et d'améliorer ces actions, deux projets seront lancés en 2023 :

- Prestation de levé/détection du réseau (avec recalage de la base de données) et acquisition de matériel de levé topographique en interne
- Evolution de la solution Web SIG



## 2.5.2 Système d'information

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## Fonctionnement



### Sécurisation des systèmes d'information technique (phase 1)

Licences serveur  
Licences sauvegardes  
Supervision des SI  
Supervision SCADA  
•30 000 €



### Nouveaux abonnements télécom

Redondance des liens techniques  
Consolidation liens actuels  
•13 700 €



### Prestations sécurité + CNIL

Délégué RGPD  
•3 600€  
RSSI  
•30 000 €



### Schéma directeur des SI

AMO  
•30 000€



### Consolidation licences Administratif

Licences Office 365  
•1 740€  
Mise à niveau licences serveurs



### Autres prestations

Câblage réseau  
•3 000€

## Investissement



### Sécurisation des systèmes d'information technique (phase 1)

Serveurs :  
•35 000 €  
Réseaux :  
•9 800 €



### Renouvellement consolidation parc informatique et mobile

Postes de travail, mobiles  
Consolidation, renouvellement, nouveaux  
32 000€



### Consolidation des réseaux bureautique

Wifi, commutateurs  
10 100 €

## 2.5.3 Communication

### 1. Travaux courants :

- . Appui aux services dans le cadre de la production de leurs supports de communication imprimés ou numériques.
- . Appui aux services dans le cadre de leur communication interne / externe (newsletters, conférences de presse...).
- . Travaux de communication courants (publications sur le site, événementiels, supports divers...).

### 2. Actions et projets :

- . Mise en place, en partenariat avec les associations spécialisées, d'ateliers pédagogiques dans les écoles autour de la consommation d'eau potable (incitation aux économies d'eau) ; 2023 sera l'année test pour le lancement de cette action conduite par le service ressource en eau (PGRE / Manche Horizon 2050).

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

. Relance des visites des usines par les scolaires du CP aux CM2 : nous avons des demandes des écoles pour visiter nos usines. Nous avons déjà réalisé ce type de visites précédemment mais nous voulons les structurer davantage (déroulé et sécurité). Action liée à la production centre et sud.

. Mise en place d'une campagne de communication « grand-public » sur les économies d'eau par affichage dans les sites accueillants des touristes (campings, offices de tourisme...), mais aussi dans les mairies et autres lieux publics. Objectif : sensibiliser les gens sur la consommation d'eau potable pour la saison estivale 2023. Action liée au service ressource.

. Autres actions liées aux changements et évolutions au sein de l'organisation du Syndicat.

### 3 – Budget annexe « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires

#### 3.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions

##### 3.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau

Les actions liées à la gestion de la ressource en eau concernent les actions menées dans le cadre de la gestion quantitative (PGRE) et sa gestion qualitative (démarche AAC) de la ressource.

Par ailleurs, la convention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin s'intègre dans ces actions. Celle-ci a été renouvelée le 28 octobre 2022.

##### 3.1.1.1 – Plan de gestion de la ressource en eau - H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050

**Par délibération en date du 19 décembre 2019, le comité syndical du SDeau50 a décidé de prendre en compte le volet changement climatique dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) en y intégrant le plan de gestion de la ressource en eau pour l'eau potable (PGRE) initié par le Préfet de la Manche en 2018.**

La répétition des sécheresses des dernières années met en évidence la nécessité de mener une réflexion à l'échelle départementale afin d'anticiper une gestion de la ressource adaptée aux conséquences du changement climatique.

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la feuille de route.

La feuille de route définie pour les prochaines années s'organise autour des 3 thèmes suivants. :

- Quels besoins en eau en 2050 ?
- Quelles ressources en 2050 ?
- Quelles gestions de la ressource ?

##### 3.1.1.1.1 – Les actions en cours

#### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 15 : La participation à l'étude « rivages normands 2100 »**

Les nappes d'eau du Centre Manche constituant une ressource en eau essentielle pour le département, le SDeau50 a décidé en 2019 de s'associer à l'étude menée par la DREAL Normandie et l'université de Rennes afin de modéliser l'impact de l'élévation du niveau marin lié au changement climatique sur la qualité de ces ressources. (Analyse du risque de salinisation des aquifères)

La participation financière est fixée à 8000 €/an pendant 5 ans.

Après la présentation des premiers résultats, il apparaît la nécessité de poursuivre pour 2 années supplémentaires le programme de recherche. A cet effet, le SDeau50 a augmenté sa participation de 10 500 €.

#### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 10 : Le développement du suivi de la ressource en eau**

Le SDeau50 a engagé en 2019 la mise en place d'un outil de suivi hydrogéologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable. Le montant engagé sur période 2019-2024 est estimé à 76 000 €)

Les différentes étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

2019 : Acquisition du logiciel, rattachement des piézomètres BRGM, des piézomètres du Centre

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-02-09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

2020 : Intégration des données météorologiques dans la base de données

2021 : Intégration d'un module de prédiction/prévision des niveaux des nappes (10 piézomètres) et débits des cours d'eau (18 limnimètres) – Montant de 84 000 € HT pour 3 ans – compris dans l'appel à projet « innovation pour la gestion de l'eau » (voir 3.1.1.1.2).

2022 : Mise en place de nouveaux piézomètres et intégration des premiers forages dans la supervision

### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 9 : Amélioration des connaissances pour lever les incertitudes**

Sur les 40 millions de m<sup>3</sup>/an d'eau prélevés par les collectivités pour assurer la production d'eau potable, 10 millions proviennent des aquifères des bassins cénozoïques du Centre Manche (Sainteny-Marchésieux, Lessay, Saint Sauveur et Merderet).

Les connaissances structurales, sédimentaires et stratigraphiques sont très variables d'un bassin à un autre et ne permettent pas d'avoir une vision précise de la géométrie et du remplissage sédimentaire de ces bassins. Ces éléments sont capitaux pour pouvoir définir les volumes exploitables pour l'alimentation en eau potable en minimisant l'influence sur le milieu naturel.

Cette action a été basée sur la réalisation en 2022 :

- D'une synthèse des données existantes avec définition des besoins de recherches complémentaires (géophysique, diagraphies, forage, tarière...) : réalisation d'un stage
- D'une thèse portée par l'Université de Caen et le SDeau50 qui s'étalera d'octobre 2022 à décembre 2025. Cette thèse dont le titre est « *Les bassins sédimentaires cénozoïques du Cotentin : origine, évolutions sédimentaire et structurale, implications sur la géométrie des aquifères cénozoïques* ». Elle aura pour objectif de « *réaliser une synthèse des forages et de plus rares affleurements afin de reconstituer les géométries sédimentaires dans les bassins cénozoïques et leur évolution structurale, dans un cadre stratigraphique bien défini. Il s'agit à la fois de détailler les relations géométriques entre les formations cénozoïques et leurs relations avec le substratum et les bordures armoricaines de ces bassins* ». Elle s'attachera particulièrement aux aspects suivants :
  - Cadre structural et origine des bassins cénozoïques,
  - Géométrie des remplissages sédimentaires de ces bassins,
  - Les déformations cénozoïques,
  - Les implications hydrogéologiques.

De plus, le SDeau50 participe et finance des études portées par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin afin d'étudier l'influence des prélèvements sur le milieu naturel.

### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 13 : Impact du changement climatique sur les eaux superficielles**

En complément de l'étude menée en 2020-2021 sur les bassins versant du Sud Manche, il a été dupliqué celle-ci sur les bassins versants de la Vire, de la Taute et de la Divette. Un partenariat avec le BRGM et le Conseil Départemental du Calvados est ainsi mis en place.

#### **3.1.1.1.2 – Les projets 2023**

Le programme envisagé pour 2023 est le suivant :

### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 9 : Amélioration des connaissances pour lever les incertitudes**

Les bassins du Centre Manche sont situés en dessous de sites naturels remarquables (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin). Ainsi, il est primordial d'assurer un suivi de l'influence des prélèvements sur ce milieu. A cet effet, pour la période 2015-2020, le SDeau50 avait porté une étude de suivi floristique des sites de prélèvements

(Bassin de Sainteny et Bassin de Saint Sauveur). Il est proposé de relancer ce suivi sur ces mêmes sites pour les 5 prochaines années **(30 000 € HT non subventionné)**.

### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 13 : Impact du changement climatique sur les eaux superficielles**

En complément des études menées en 2020-2021-2022 sur les bassins versant du Sud Manche et Vire-Taute-Divette, il est proposé de dupliquer celles-ci sur le bassin versant de la Sienne. Un partenariat avec le BRGM et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sienne sera également proposé **(100 000 € HT subventionné à 80 %)**

### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 23 : Redéfinir les ressources à solliciter**

La sécheresse 2022 et les premières études menées à l'action 13 montrent que plusieurs secteurs sont et seront sensibles au changement climatique et présenteront des difficultés pour maintenir des capacités de production en adéquation avec les besoins (Sélune amont, Vire). Il est donc proposé de mener des études pour remettre en service d'anciens ouvrages et de recherches de nouvelles ressources en eau (Sélune amont- montant **90 000 € HT subventionné à 50 %**).

### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Actions 4 et 8 : appels à projet « innovation pour la gestion de l'eau » : Montant 437 000 € HT subventionné à 80 %.**

Les différentes réflexions et actions engagées par le SDeau50 ces dernières années ont permis de développer des outils de connaissance en temps réel de la ressource en eau et des capacités de production/échanges d'eau le long des axes structurants du département. Ces différents projets menés par le SDeau50 depuis 2015 constituent les outils de base d'une gestion à une échelle départementale du circuit de l'eau potable des prélèvements dans le milieu naturel aux réseaux de distribution. La mise en place d'un réseau structurant ouvre de nouvelles perspectives de gestion en période de tension de la ressource ou en période de crise sur une unité de production.

Durant ces périodes, il est nécessaire que l'ensemble des interlocuteurs et décideurs (services préfectoraux, collectivités, exploitants de réseaux) partagent en temps réel des données fiables facilitant la concertation et la prise de décision. Il est également nécessaire qu'une prédiction (2 à 3 semaines) et qu'une prévision (2 à 3 mois) soient disponibles afin d'anticiper le plus en amont possible de potentielles difficultés. Les conditions de production d'eau de l'été 2022 ont mis en évidence la nécessité de bénéficier d'une vision globale pour coordonner les productions dans la période de tension.

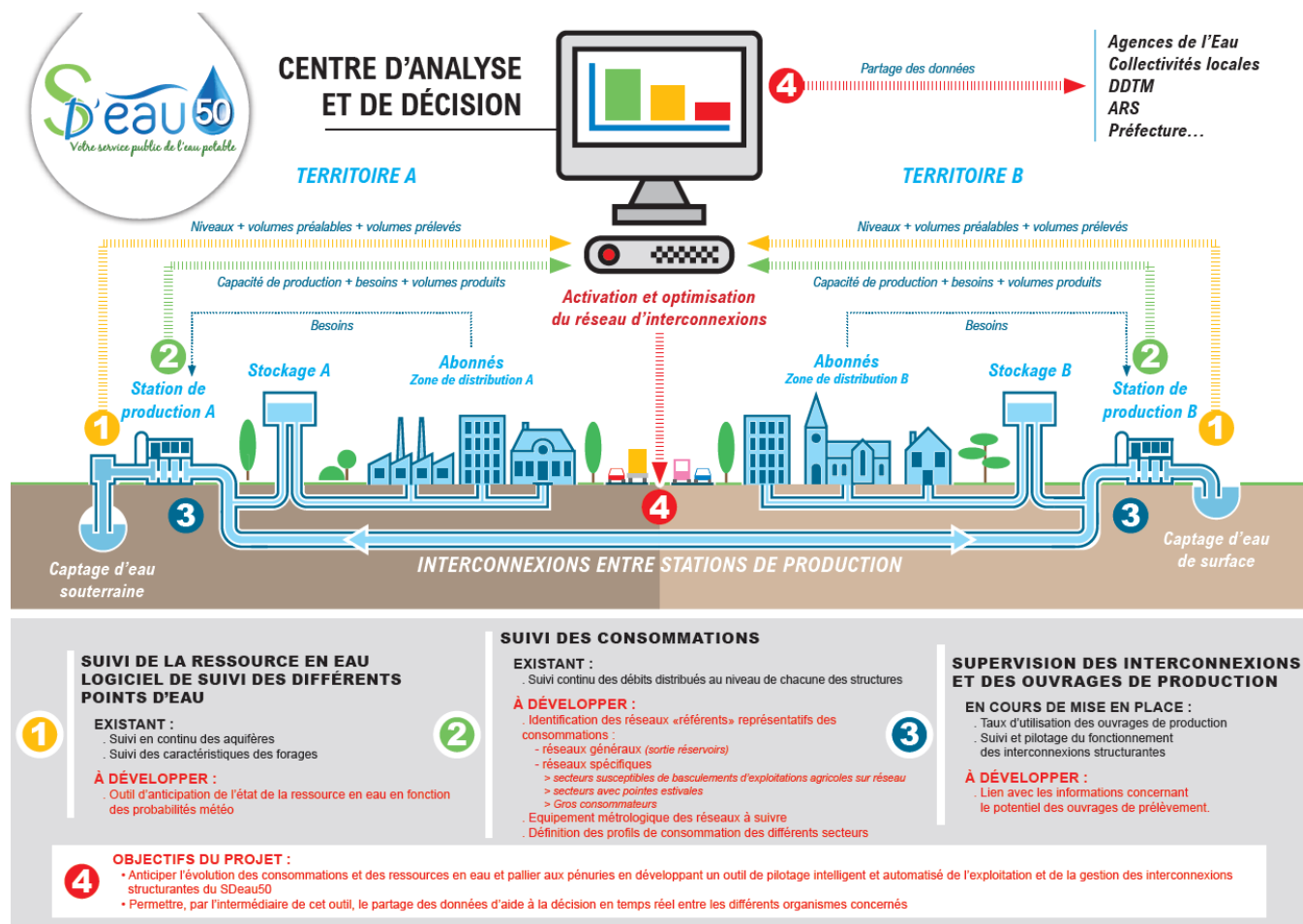
Le projet vise à la mise en place d'un outil d'aide à la décision, sur l'ensemble du département de la Manche, permettant ce partage en temps réel de données fiables après l'avoir doté d'éléments complémentaires permettant d'anticiper l'évolution du niveau des ressources, les pics de consommations et l'optimisation de l'ensemble du réseau d'interconnexion.

Plusieurs utilisations d'aide à la décision seront envisageables à partir de l'outil ainsi constitué :

- Le choix d'un mode de fonctionnement pour répondre à une situation de crise (mode de fonctionnement du réseau d'interconnexion structurant, choix des productions d'eau utilisées en secours en fonction du niveau des ressources et du taux d'utilisation de la production)
- L'organisation d'une démarche plus environnementale de gestion des prélèvements dans les différents aquifères en fonction de leurs contraintes respectives.
- L'anticipation de l'adaptation de la gestion des prélèvements dans les aquifères en fonction de leur devenir dans le contexte d'évolution climatique.

La figure ci-dessous synthétise la construction de ce projet et le tableau ci-dessous détaille quant à lui le planning et le montant de cette action.

|                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>050-200033462-20230209-OC2023_02_09_04-DE<br>Date de télétransmission : 21/02/2023<br>Date de réception préfecture : 21/02/2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



**Tableau récapitulatif des actions 4 et 8 de l'appel à projet**

| Descriptif du projet                             | Détail                                                                                 | Global prévu initialement | 2021     | 2022     | 2023      | 2024      |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------|----------|-----------|-----------|
|                                                  | Construction d'un modèle de prédiction/prévision de la ressource                       | 84 000 €                  | 42 000 € | 14 000 € | 14 000 €  | 14 000 €  |
| module de prédiction/prévision des consommations | Identification des réseaux et installations référents- Cartographie des besoins en eau | 13 000 €                  |          |          | 13 000 €  |           |
|                                                  | Equipements métrologiques complémentaires sur de nouveaux secteurs retenus             | 150 000 €                 |          |          | 20 000 €  | 130 000 € |
|                                                  | Construction d'un modèle de prédiction/prévision des consommations                     | 90 000 €                  |          |          | 20 000 €  | 70 000 €  |
|                                                  | Modélisation du fonctionnement des interconnexions HYDRAULIQUE                         | 40 000 €                  |          |          | 40 000 €  |           |
| Mise en place plateforme d'échanges              | Developpement d'un Webservice                                                          | 20 000 €                  |          |          | 20 000 €  |           |
| Modèle global                                    | Définition des seuils d'alerte                                                         | 20 000 €                  |          |          | 20 000 €  |           |
|                                                  | Proposition de catalogue de modèles de fonctionnement.                                 | 20 000 €                  |          |          | 20 000 €  |           |
| Montant global                                   |                                                                                        | 437 000 €                 | 42 000 € | 14 000 € | 167 000 € | 214 000 € |

## H2ORIZON Manche 2050 Action 17 : Economie d'eau sur le réseau HT

Les tensions sur la ressource se produisent en période estivale quand la ressource est la plus faible et où la consommation est la plus forte. Il est donc primordial qu'une information et des actions de prévention soient menées auprès des particuliers et notamment sur les sites de fortes concentrations touristiques. Il sera donc proposé de réaliser une opération de communication départementale

### 3.1.1.2 – Démarches Aire d'alimentation de captages

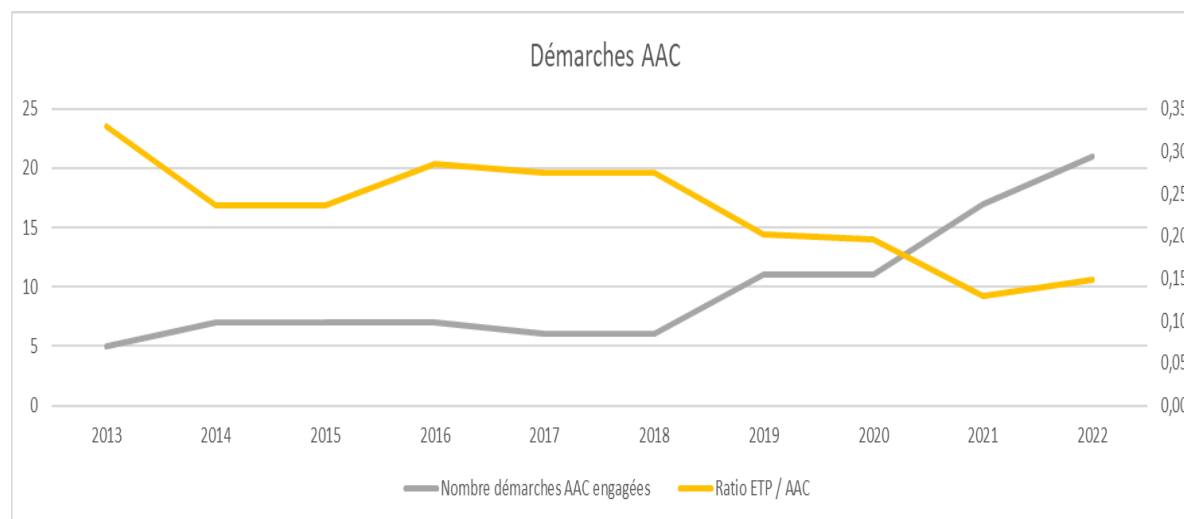
Accusé de réception en préfecture  
 050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
 Date de télétransmission : 21/02/2023  
 Date de réception préfecture : 21/02/2023

Depuis la création du SDeau50, celui-ci assure la mission d'animation des démarches Aire d'alimentation de captages.

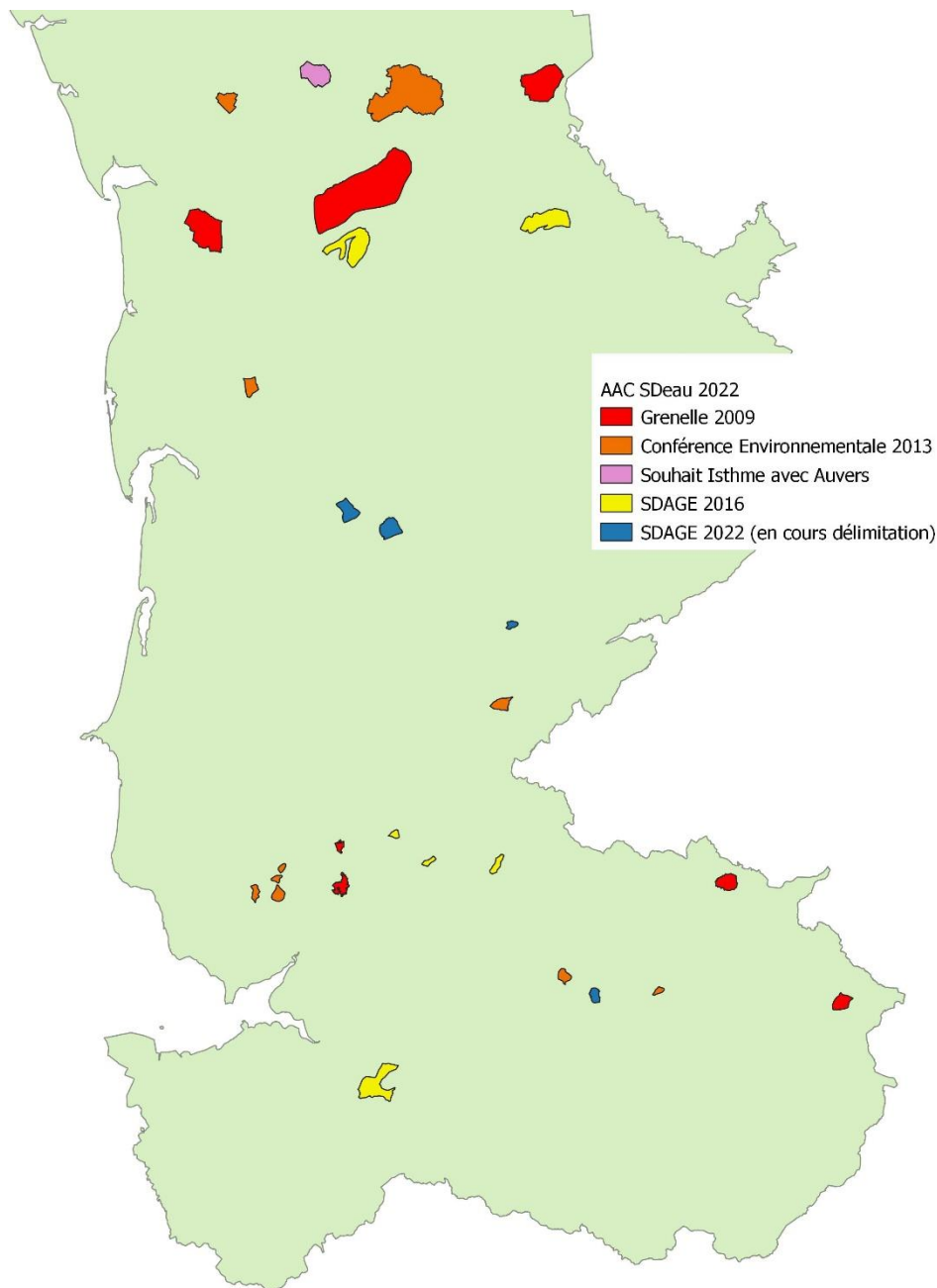
Les ouvrages pour lesquelles cette animation est effectuée concernent les ouvrages classés par l'Etat ou les agences de l'eau.

En 2022, le SDeau50 a mis en œuvre des actions sur 21 AAC soit 7 650 ha et mène actuellement la délimitation de 4 nouvelles AAC.

Cette mission est menée par 3.125 ETP. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'AAC suivies et le personnel dédié à cette mission.



Par ailleurs, l'analyse des nouveaux paramètres (métabolites) montre que 8 AAC sont concernées par des valeurs importantes ( $>0.1 \mu\text{g/l}$ ). Malgré le fait que ce paramètre n'est pas classé pertinent pour l'instant, la présence de ces molécules souligne le caractère vulnérable de ces ressources. Il convient donc de prévoir dès maintenant des actions de préservation. Ainsi il est proposé pour 2023 de réaliser la délimitation de ces nouvelles AAC pour un montant de **50 000 € subventionné à 80 %** )



### 3.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau

En 2023, il est envisagé de poursuivre la réalisation des réseaux de sécurisation programmés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable validé en 2015 qui regroupe la construction des interconnexions structurantes et la participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant. La mise en service de la première phase de la supervision a permis de centraliser les données de fonctionnement des unités de production principales et d'organiser une gestion active de la sécurisation. L'intégration d'infrastructures secondaires est prévue en 2023, elle devra toutefois prendre en compte d'une nouvelle architecture informatique industrielle pour répondre aux besoins de la sécurité informatique

Les conditions hydrologiques de l'été 2022, particulièrement sec, ont eu une incidence défavorable sur les systèmes de production et de distribution d'eau. Les situations de tension saisonnière des ressources se sont avérées très précoces et dans la plupart des secteurs, un niveau d'étiage sévère a été atteint avant la période estivale de forte consommation. Il est notable que plusieurs services de production d'eau superficielle ont été mis en difficulté par une baisse prématurée des niveaux ou une dégradation qualitative des eaux brutes du fait des températures très élevées. Globalement les systèmes de prélèvement des eaux superficielles ont dû faire face à des contraintes inédites, les prélèvements en nappe souterraine ont été moins impactés.

Il en est de même pour la distribution : certains secteurs ont eu besoin, du fait de la hausse des consommations de pointe accrues, d'importer des volumes complémentaires aux productions locales. La régulation des marnages

Accusé de réception en préfecture  
le 20/01/2023 à 10h09  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception en préfecture : 21/02/2023

et des remplissages des réservoirs ainsi que les capacités de transfert interservices ont parfois nécessité des adaptations qu'il était difficile d'anticiper.

Finalement, le dispositif d'interconnexion a permis d'optimiser la gestion des excédents disponibles, pour pallier les défaillances de courte durée de certaines unités de production (pollutions ponctuelles) et les surconsommations. Aucun secteur du SDeau50 n'a fait l'objet d'interruptions de distribution, néanmoins des risques de rupture sont apparus.

Ces contraintes imposent donc de reconsidérer certains projets en actualisant les données et ou en prenant en compte des besoins de sécurisation qui n'étaient pas jugés prioritaires.

Certaines adaptations pourront se faire à partir des projets existants mais il sera nécessaire de reconsidérer les besoins de l'ensemble des systèmes de production, de distribution du territoire du SDeau50 dans le cadre d'un nouveau schéma directeur. Cette étude pourra également conduire à la définition d'un programme pluriannuel d'investissements, à l'appui des éléments patrimoniaux issus des études diagnostiques et des plans de gestion de de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), lorsqu'ils sont achevés.

Plus globalement la sécurisation supra-locale de la distribution de l'eau potable, à l'échelle du département de la Manche, devra être actualisée, en partenariat avec les autres maîtres d'ouvrages gestionnaires de la compétence eau potable, dans le cadre de la révision du Schéma départemental d'alimentation en eau potable.

### **La construction des interconnexions structurantes les « autoroutes de l'eau »**

Les actions envisagées au titre de l'année 2023 regroupent les opérations suivantes :

| <b>Actions</b>                                                        | <b>Enveloppe financière</b>                  | <b>Avancement au 01/01/2023</b>                                                                                                                                       | <b>Prévisions 2023</b>                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Liaison Sienne aval entre Granville, Cérances, Quettreville-Hyenville | 6.9 m€                                       | Mise en service faite en juillet 2022. Fonctionnement en mode automatique pour la gestion du renouvellement sanitaire et des secours opérationnels depuis l'été 2022. | Optimisation du paramétrage des automates de la gestion des volumes sanitaires à réaliser.                                                                                                                                              |
| Liaison Centre Manche entre Baupré et Carentan                        | 2.3 m€                                       | Mise en service faite en juillet 2022. Fonctionnement en mode automatique pour la gestion du renouvellement sanitaire et des secours opérationnels depuis l'été 2022. | Spécificité des transferts d'eau brute (non chlorée) à examiner en cohérence avec le projet d'interconnexion centre nord ouest.                                                                                                         |
| Liaison Sienne amont                                                  | 5,3 m€ montant des travaux stade faisabilité | Relance échanges pour définition participations financières en novembre 2022. En attente décision réaliser ou abandon projet début 2023.                              | Consultation pour mission MOE à lancer si accord. Puis études projet minima jusqu'à phase ACT. Convention de MOA à rédiger. Montant travaux sera connu au stade PRO en 2023. Demande de subvention auprès de l'AESN                     |
| Liaison Centre Nord-Ouest                                             | 21.4 m€ au stade programme détaillé ci-après | Etude de définition de programme validée fin 2022 et accord des maîtres d'ouvrages sur participations respectives aux investissements.                                | Consultation pour mission de Maîtrise d'œuvre lancée en décembre 2022 avec TF (études) et TC (réalisation). Forme de groupement de commande entre SDeau50-Isthme-CAC. Demande de subvention auprès de l'AESN avant le 31 décembre 2023. |
| Supervision des interconnexions et ouvrages secondaires               | 100 k€                                       | supervision phase 2 travaux à terminer en 2023                                                                                                                        | accès à sécuriser vis-à-vis des risques cyberattaques. Equipement des ouvrages et intégration des données dans la supervision                                                                                                           |
| Gestion opérationnelle des interconnexions                            | 6 K€                                         | Organisation à définir selon gestionnaires locaux. Etude interne                                                                                                      | Rédaction de scénarios et de synoptiques de dimensionnement à valider avec les gestionnaires locaux                                                                                                                                     |

|  |  |                               |                                        |
|--|--|-------------------------------|----------------------------------------|
|  |  | avec prestations ponctuelles. | spécifiques interconnexion dans le SIG |
|--|--|-------------------------------|----------------------------------------|

Concernant la liaison Centre Nord-Ouest, le bureau d'études Artélia a conduit une étude de définition de programme permettant aux maîtres d'ouvrages concernés de s'accorder sur un contenu d'opération. Cette étude réalisée en 2022, a permis d'identifier les investissements nécessaires à la sécurisation des productions d'eau concernés, à savoir :

Les installations de production du SMP de l'Isthme du Cotentin

L'usine de production d'eau potable de l'Olonde sur la commune de Portbail pour la communauté d'agglomération du Cotentin.

Ce projet permet en outre de répondre à la situation réglementaire des prélèvements du SMP Isthme (secteur Pierrepontais) qui constitue une priorité pour le SDeau50.

En 2022, la concertation entre ces maîtres d'ouvrages a permis d'élaborer une convention de groupement de commande, dans la perspective d'engager ce projet en 2023. Les délibérations concordantes ont été actées fin 2022.

Fin 2022 le SDeau50 coordonnateur du groupement d'études et de travaux a organisé une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre chargé des études et de la réalisation des investissements.

La mission de maîtrise d'œuvre sera scindée en deux phases, l'une dans le cadre d'une tranche ferme pour l'élaboration du projet (PRO) et la consultation des entreprises (ACT), l'autre sous forme de tranche optionnelle pour l'exécution des travaux après accord des maîtres d'ouvrage sur le contenu définitif du projet et en connaissance des coûts réels des investissements.

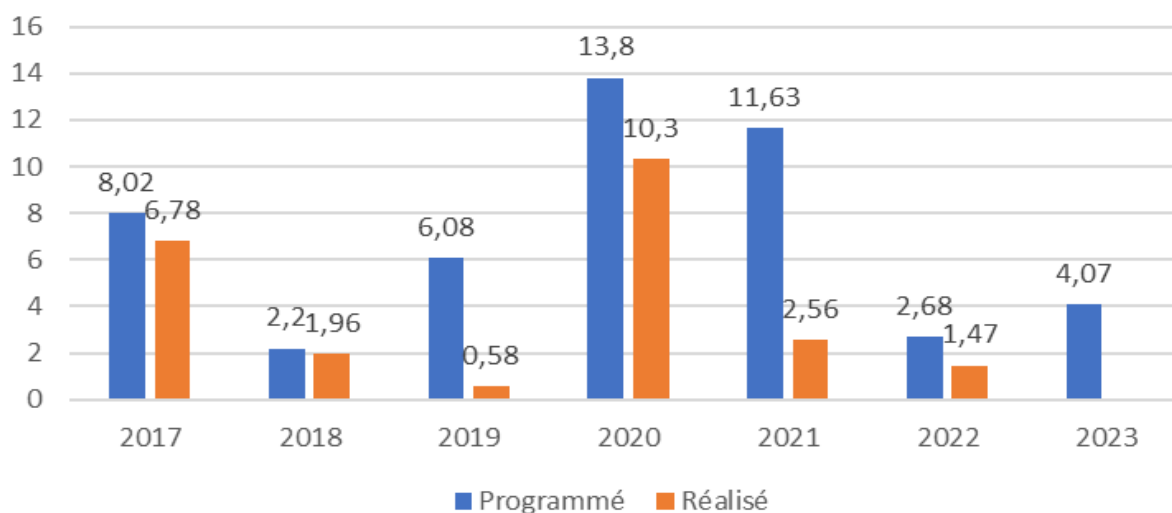
Au terme des études qui seront réalisées en 2023, les travaux pourraient débuter en 2024. Cette opération sera financée par l'AESN dans le cadre des aides bonifiées à hauteur de 60 %.

A ce stade de phase programme l'opération globale s'élève à 27.7 m€, les dépenses pour travaux sont réparties de façon proportionnelle aux besoins des services selon le tableau suivant :

| LIAISON Centre Nord Ouest                         |                        | Répartition des financements Montant HT |                       |                       |
|---------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| DEPENSES                                          | OPERATION GLOBALE      | SDeau50                                 | SMP ISTHME            | CAC                   |
| MOE 7%                                            | 1 259 160,00 €         | 710 570,00 €                            | 312 480,00 €          | 236 110,00 €          |
| Etudes chartes qualités 5 %                       | 899 400,00 €           | 507 550,00 €                            | 223 200,00 €          | 168 650,00 €          |
| Travaux                                           | 17 988 000,00 €        | 10 151 000,00 €                         | 4 464 000,00 €        | 3 373 000,00 €        |
| Aléas + acquisitions foncières 7%                 | 1 259 160,00 €         | 710 570,00 €                            | 312 480,00 €          | 236 110,00 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                             | <b>21 405 720,00 €</b> | <b>12 079 690,00 €</b>                  | <b>5 312 160,00 €</b> | <b>4 013 870,00 €</b> |
|                                                   |                        |                                         |                       |                       |
| RECETTES                                          | OPERATION GLOBALE      | SDeau50                                 | SMP ISTHME            | CAC                   |
| AESN - subvention taux de 60 %                    | 12 843 432,00 €        | 7 247 814,00 €                          | 3 187 296,00 €        | 2 408 322,00 €        |
| SDeau50- subv 20 % sécurisation secondaire 464 k€ | 92 800,00 €            |                                         | 92 800,00 €           |                       |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                             | <b>12 936 232,00 €</b> | <b>7 247 814,00 €</b>                   | <b>3 280 096,00 €</b> | <b>2 408 322,00 €</b> |
|                                                   |                        |                                         |                       |                       |
| <b>Montant restant à financer</b>                 | <b>8 469 488,00 €</b>  | <b>4 831 876,00 €</b>                   | <b>2 032 064,00 €</b> | <b>1 605 548,00 €</b> |
| Subvention sécurisation secondaire                | 92 800,00 €            | 92 800,00 €                             |                       |                       |
| <b>Total restant à financer</b>                   | <b>8 562 288,00 €</b>  | <b>4 924 676,00 €</b>                   | <b>2 032 064,00 €</b> | <b>1 605 548,00 €</b> |

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## Montant des investissements (en millions d'€) compétences obligatoires



### La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant

Les projets engagés par les collectivités au titre de l'année 2023 sont les suivants :

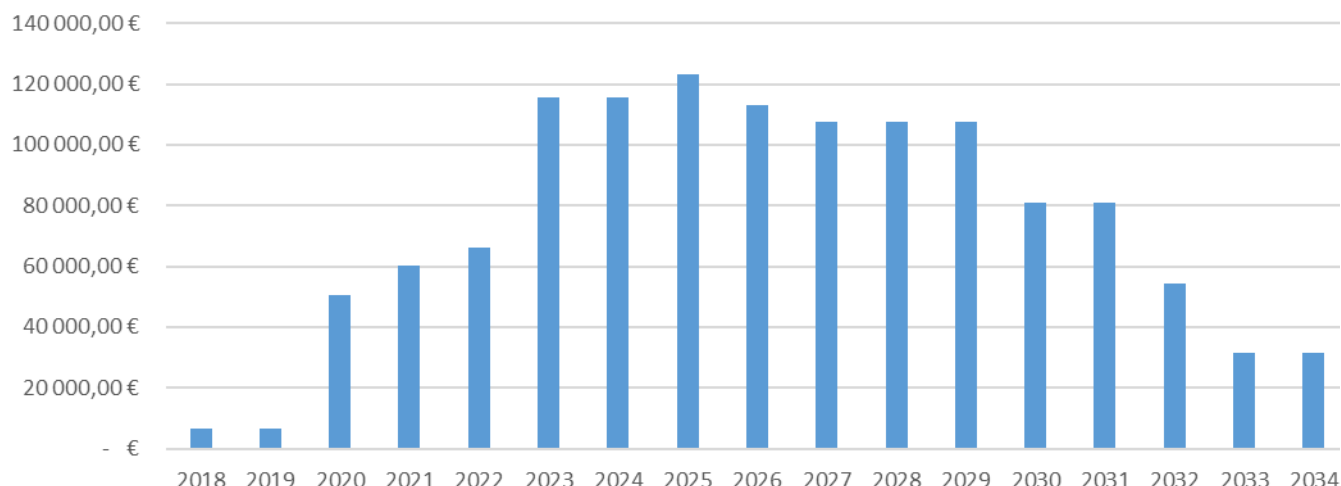
| Maitre Ouvrage                                     | Maitre d'ouvrage | Intégration au schéma | Participation annuelle | Début | Fin  |
|----------------------------------------------------|------------------|-----------------------|------------------------|-------|------|
| 1 -Liaison Mortain St Barthelemy                   | SDeau50          | 2017                  | 6 399,91 €             | 2018  | 2037 |
| 2 -Liaison SYMPEC St Sauveur Lendelin              | SDeau50          | 2017                  | 17 715,89 €            | 2020  | 2024 |
| 3 -Liaison St Loup - Avranches Est                 | SDeau50          | 2019                  | 26 364,93 €            | 2020  | 2029 |
| 4 -Liaison Champeaux - St Jean le Thomas           | SMPGA            | 2019                  | 9 905,04 €             | 2021  | 2025 |
| 10-Liaison St Hilaire les eaux du Pays de Fougères | SDeau50          | 2020                  | 5707.88 €              | 2022  | 2026 |

Plusieurs projets ont été validés par le comité du SDeau50 et sont engagés par les collectivités au titre de l'année 2023, Le montant de l'aide est plafonné à 25 K€ par an :

|                                                                    | Délibération SDeau50 | Enveloppe financière | Avancement au 01/01/2023 | Prévisions 2023                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 & 8-Sécurisation SIAEP LA HAYE Pesnel et Commune La Haye Pesnel  | O2017-12-14-02       | 630 k€               | Travaux terminés         | solde des opérations – transfert entre le SIAEP et la commune                                                                            |
| 6-Sécurisations Saint Lo Agglo (Condé/Vire – St Jean des Baisants) | O2017-12-14-02       | 1.7 m€               | Projet validé            | St-jean-d'Elle/Fumichon - Démarrage travaux en avril/mai – 7/8 mois travaux                                                              |
| 7-Sécurisations Saint Lo Agglo (Gaignes)                           | O2017-12-14-02       | 575 k€               | Projet validé            | Gaignes/le Désert : travaux été 2023 – 4/5 mois travaux.                                                                                 |
| 9-Sécurisation <u>St Jean des Champs (SMPGA)</u>                   | O2018-12-13-03       | 288 k€               | Projet                   | Projet nécessite une bâche et un surpresseur. Le montant de cette opération passe à 400 k€. Pas d'information sur l'avancement du projet |

Admis de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## Montant participation financière annuelle



### 3.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50

Les missions d'assistance aux membres du SDeau50 regroupent des domaines d'activité variés :

- Assistance technique (*descriptif détaillé des réseaux, diagnostic de réseau, périmètres de protection*)
- Assistance à la mise en place de délégation de service public (*renouvellement de contrat de DSP, de gérance, de marché de prestations de service*)
- Assistance à la gestion du service public (*RPQS, renseignement de l'observatoire national ...*)

Compte tenu des évolutions administratives issues de la loi NOTRe, le nombre de collectivités susceptibles de recourir à ces prestations a fortement diminué depuis 2015

En 2023, le SDeau50 prévoit d'apporter son concours sur :

- 2 dossiers d'assistance technique (montant estimé : 3 055 €)
- 8 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public (montant estimé : 4 350 €)

#### 2 dossiers d'assistance technique

| Collectivités           | Objet de la prestation                  | Montant HT 2023 |
|-------------------------|-----------------------------------------|-----------------|
| SIAEP de la Haye Pesnel | AMO canalisation Beauchamp              | 1 880 €         |
| SIAEP de la Haye Pesnel | Passation d'un marché à bon de commande | 1 175 €         |

#### 8 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public

| Collectivités                      | Montant HT 2023 |
|------------------------------------|-----------------|
| Commune de la Haye Pesnel          | 310 €           |
| SIAEP de la Coudraye               | 310 €           |
| SIAEP de la Haye Pesnel            | 840 €           |
| SIAEP de SAINT-POIS                | 600 €           |
| SIAEP de Sainte-Marie du Mont      | 840 €           |
| SIAEP de Sainte-Mère Eglise        | 300 €           |
| SIAEP des Sources du Pierrepontais | 840 €           |
| Syndicat AEP Auvers et Méautis     | 310 €           |

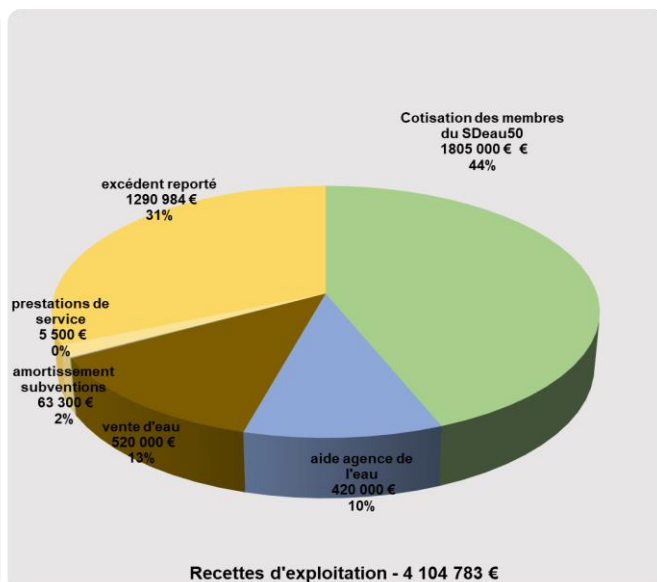
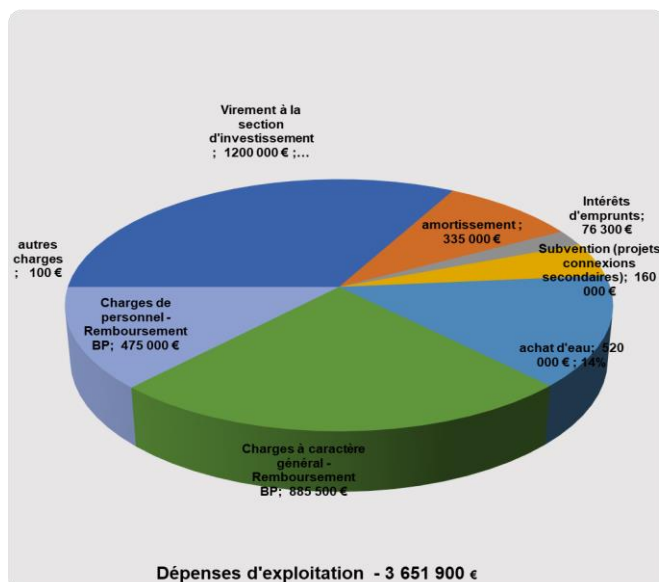
Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## 3.2 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétences obligatoires » 2023

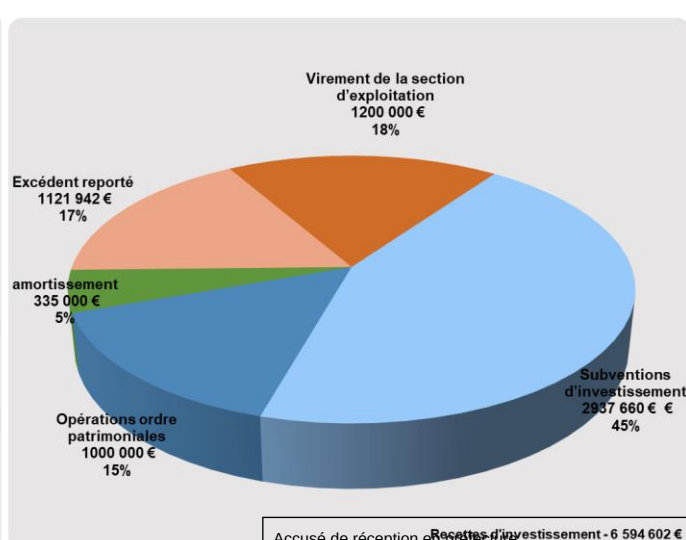
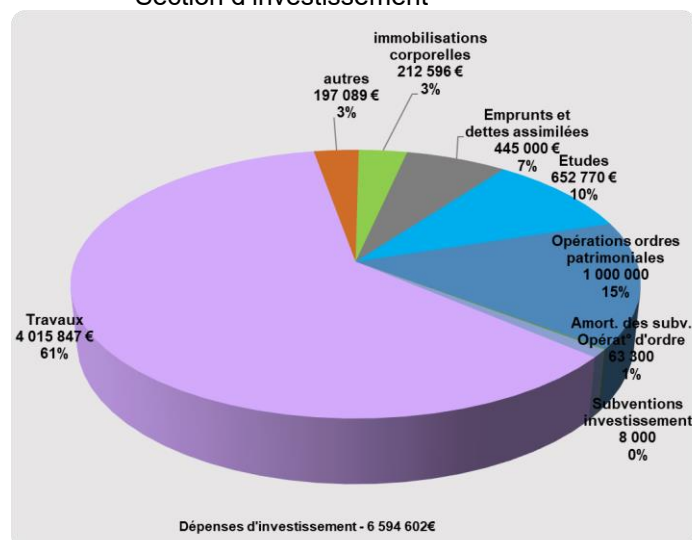
Depuis 2020, le budget « compétences obligatoires » est mis en œuvre en regroupant l'ensemble des composantes de la compétence.

La programmation des études et travaux prise en compte pour la construction du budget 2023 reprend l'ensemble des actions liées à la gestion de la ressource en eau et à la sécurisation de la production d'eau décrites aux § 3.1.1 3.1.2. et 3.1.3, les autres hypothèses étant les suivantes :

- Remboursement du budget principal pour les dépenses liées aux charges de personnel et aux charges à caractère général conformément aux délibérations OC2020-11-27-11 et OC2021-11-25-02 Les charges de personnel correspondent à l'équivalent de 11.5 ETP dont 5.63 ETP de poste d'ingénieur, 2.47 ETP de poste de technicien et 3.40 ETP postes administratifs.
- Achats et ventes d'eau correspondant aux échanges d'eau effectués à partir des interconnexions structurantes (hors échanges à volumes équilibrés pour assurer les débits sanitaires)
- Financement prévisionnel des travaux d'investissement assuré par des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par emprunt. L'engagement du programme d'investissement envisagé en 2023 ne nécessite pas d'emprunt.
- Recettes de fonctionnement assurées par une participation des collectivités membres de la compétence obligatoire et pour les CLEP du budget annexe « service eau ». Le montant de la participation est fixé à 0,071€ HT/m³ produit pour l'année 2023 conformément à la délibération O2022.12.14.03.
- Section d'exploitation



### Section d'investissement



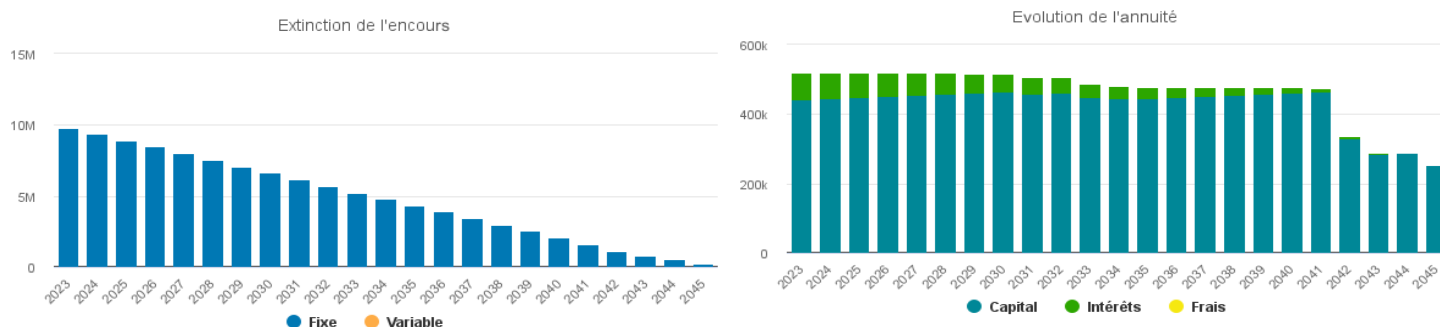
Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

### 3.3 - Etat de la dette du budget annexe « compétences obligatoires »

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Nombre de prêts : 11
- Taux moyen (taux fixe) : 0.79 %
- Durée de vie : 10 ans et 10 mois

L'encours global de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 9 807 158.65 euros.



### 3.4 - Evolution budgétaire 2018– 2022

La synthèse des compte administratifs des années 2018 à 2022 sont les suivantes :

| Budget annexe "compétences obligatoires" |                     |                     |                     |                     |                       |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|                                          | CA 2018             | CA 2019             | CA 2020             | CA 2021             | CA ESTIM. 2022        |
| Recettes Réelles de Fonctionnement       | 676 907,99 €        | 679 119,12 €        | 1 953 855,27 €      | 1 974 002,63 €      | 1 916 106,81 €        |
| Dépenses Réelles de fonctionnement       | 215 159,55 €        | 154 489,83 €        | 1 222 733,69 €      | 1 324 856,46 €      | 1 519 940,58 €        |
| <b>Epargne de gestion</b>                | <b>461 748,44 €</b> | <b>524 629,29 €</b> | <b>731 121,58 €</b> | <b>649 146,17 €</b> | <b>396 166,23 €</b>   |
| Charges d'intérêts                       | 46 252,26 €         | 43 978,58 €         | 54 946,47 €         | 81 807,00 €         | 79 056,37 €           |
| <b>Epargne brute</b>                     | <b>415 496,18 €</b> | <b>480 650,71 €</b> | <b>676 175,11 €</b> | <b>567 339,17 €</b> | <b>317 109,86 €</b>   |
| Capital                                  | 157 036,91 €        | 165 625,32 €        | 312 063,15 €        | 476 264,17 €        | 454 525,32 €          |
| <b>Epargne nette</b>                     | <b>258 459,27 €</b> | <b>315 025,39 €</b> | <b>364 111,96 €</b> | <b>91 075,00 €</b>  | <b>- 137 415,46 €</b> |

En 2022, on observe une dégradation de l'épargne nette en raison d'une augmentation des charges d'exploitation. Celle-ci est due au décalage du versement d'une subvention de l'agence de l'eau de l'eau à hauteur de 225 k€.

## 4 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires

L'organisation budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 comprend les deux budgets annexes suivants :

- Le budget annexe « régie exploitation » qui regroupe les charges d'exploitation des services gérés en régie ou en gérance.
- Le budget annexe « services eau » qui supporte tous les investissements structurants et quelques dépenses de fonctionnement des CLEP membres du SDeau50.

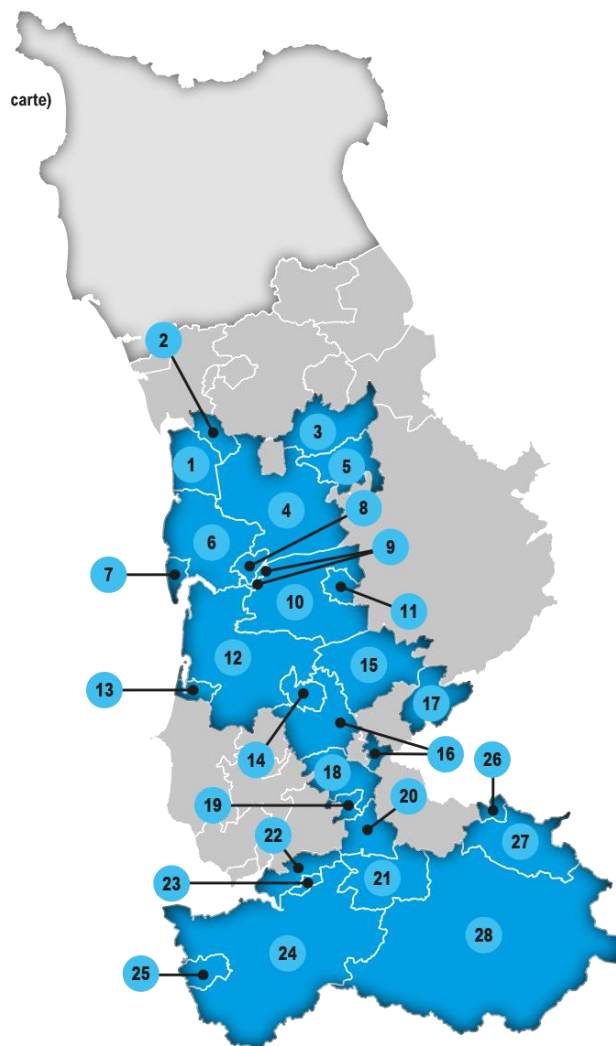
### 4.1 – Audit de l'organisation financière, des modes de gestion et de la gouvernance du SDeau50

Depuis le 31/12/2019, 41 collectivités ont transféré la totalité de leurs compétences « eau potable » au Syndicat. Elles ont constitué 29 Conseils Locaux de l'Eau Potable (CLEP) au sein du Syndicat pour assurer l'exercice de la compétence « production et/ou distribution ».

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## LES 29 CLEP

- |                             |                                           |
|-----------------------------|-------------------------------------------|
| 1 Créances Pirou            | 18 Villedieu Sud                          |
| 2 Lessay                    | 19 La Chaise-Baudouin                     |
| 3 Sainteny                  | 20 Brécey                                 |
| 4 Saint-Sauveur Aubigny     | 21 Reffuveille                            |
| 5 Tribehou                  | 22 Avranches Est                          |
| 6 Saint-Malo-de-la-Lande    | 23 Saint-Loup                             |
| 7 Agon                      | 24 Baie Bocage                            |
| 8 Coutances                 | 25 Pontorson                              |
| 9 Saint-Pierre-de-Coutances | 26 Gathemo                                |
| 10 Montpinchon              | 27 Sourdeval                              |
| 11 Cerisy-la-Salle          | 28 Saint-Hilaire                          |
| 12 Montmartin-Cérences      | 29 SYMPEC<br>(non mentionné sur la carte) |
| 13 Bréhal                   |                                           |
| 14 Gavray                   |                                           |
| 15 Gièze                    |                                           |
| 16 Villedieu Ouest          |                                           |
| 17 Montbray                 |                                           |



Ce fonctionnement historique montre aujourd'hui ses limites et nécessite des évolutions tout en conservant les avantages de la proximité sur le territoire. Cette proximité est à conserver au travers, notamment, de la relation Président de CLEP / Référent du Syndicat des CLEP.

C'est pourquoi, après 10 ans d'existence, le SDeau50 qui avait déjà répondu à une décennie particulièrement riche en évolutions législatives dans le domaine de l'eau, se devait de consolider sa structure pour répondre :

- aux échéances de la Loi Notre en 2026 qui constitue la date limite de prise de compétences de l'eau potable et de l'assainissement par les communautés de communes
- aux enjeux de l'eau liés au changement climatique.

En décembre 2021 a donc été confié au bureau d'études ESPELIA un triple audit avec des missions concernant l'organisation territoriale et des modes de gestion, l'évolution de la gestion financière, l'organisation des services du syndicat et les évolutions statutaires.

Sur la base d'un état des lieux, le bureau d'études a coconstruit avec les Vice-Présidents et l'équipe de Direction du SDeau50 un scénario privilégié au cours de 2 ateliers de réflexion les 11 et 21 avril 2022 qui ont fait ensuite, l'objet d'ajustements en juin. Ces scénarios ont été présentés aux présidents des CLEP les 7 et 8 septembre 2022, puis à l'ensemble des élus des CLEP en 4 séances : 2 ont eu lieu le 21 septembre, la troisième le 26 septembre et la dernière le 5 octobre. Une dernière présentation a été réalisée en comité syndical le 6 octobre avec l'annonce d'ateliers avec les élus volontaires en janvier 2023 qui permettront d'affiner, notamment, les attendus, la gouvernance et le fonctionnement des nouveaux CLEP et des commissions Production.

Ces ateliers aboutiront à la rédaction des nouveaux statuts qui seront proposés en comité syndical avant d'être votés dans les communes et validés par les services de la Préfecture.

Le diagnostic a montré une grande hétérogénéité des CLEP, que ce soit en taille, en densité, en performances de réseaux, en modes de gestion, en ressources en eau et en capacités budgétaires. Globalement, que ce soit pour sa compétence principale ou à la carte, les budgets présentent une santé financière satisfaisante. Par contre, certains CLEP n'ont plus de marges de manœuvre financières alors que d'autres présentent d'importantes marges, obligeant, pour les premiers, à contracter des emprunts. De fait, l'organisation budgétaire trop complexe avec 48 budgets et 57 tarifs doit être révisée pour être simplifiée.

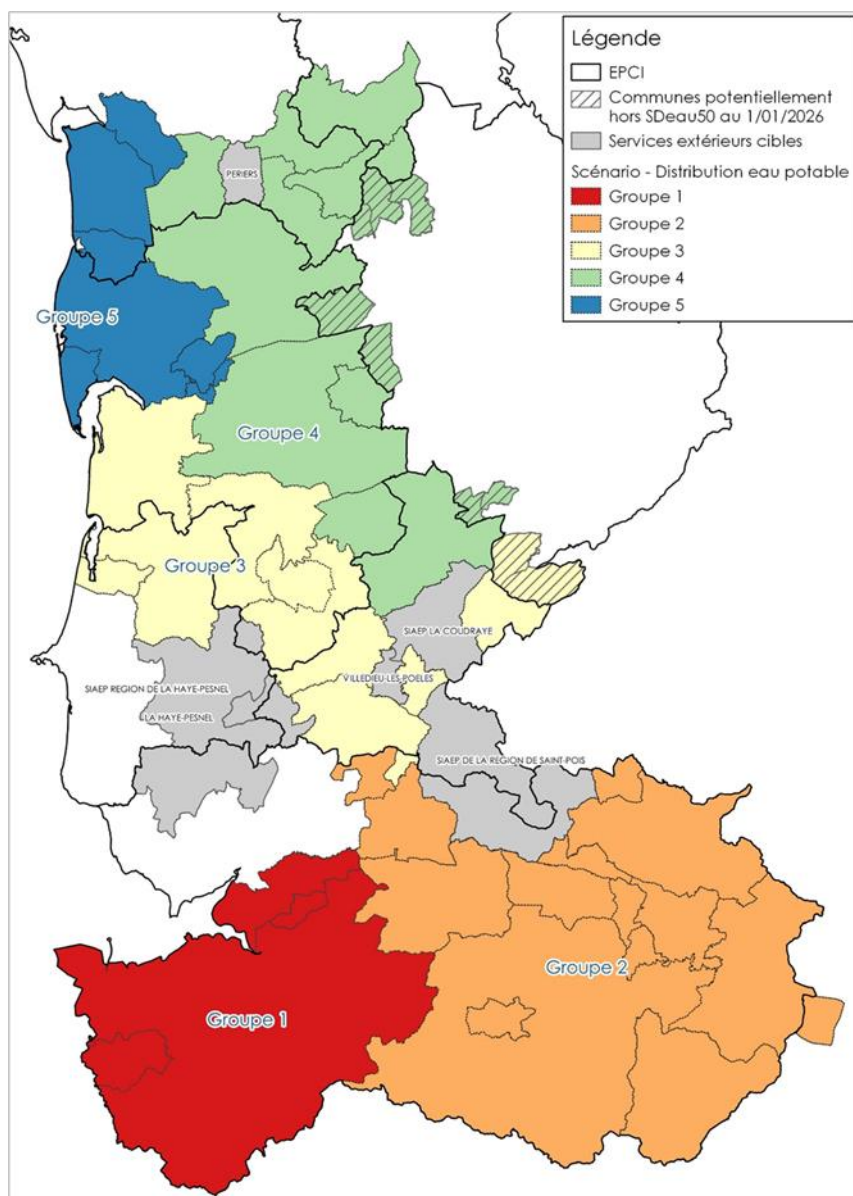
Une délibération de principe a été adoptée pour répondre aux orientations politiques du SDeau50 a été adoptée :

- Une pérennité du SDeau50 qui reposera sur une organisation équilibrant et clarifiant les responsabilités des échelons centraux et locaux
- Un nombre de CLEP à limiter et nécessairement donc, à massifier pour permettre un meilleur niveau de service
- Une base, le nouveau CLEP, qui devra voir aligner la responsabilité politique de son président et des moyens dévolus en termes de mode de gestion et de maîtrise d'ouvrage pour la distribution de l'eau potable
- Améliorer l'utilisation de la ressource à l'échelle du bassin versant en gérant de concert les prélèvements
- Une rationalisation des modes de gestion tout en maintenant une diversité et certaines spécificités locales
- Une extension géographique et statutaire du SDEAU 50 à affirmer rapidement auprès des collectivités souhaitant rejoindre le SDeau50

Ainsi, il a été proposé de massifier les CLEP qui seront regroupés en 5 CLEP en charge d'assurer la gouvernance pour la distribution d'eau potable selon le découpage présenté ci-dessous.

Aujourd'hui, les prix pratiqués sur le territoire du SDeau50 varient d'un CLEP à l'autre. Il est prévu à court terme, le maintien des tarifs actuels. Mais l'objectif à moyen terme vise à la convergence tarifaire à l'échelle du SDeau50 qui fera l'objet d'une étude spécifique.

| Groupe   | CLEPs actuels                                                                                           | Nombre d'habitants | Volumes consommés (m3) | Longueur de réseau (km) |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|
| Groupe 1 | Pontorson, Baie Bocage, Avranches Est, Saint Loup                                                       | 31 758             | 1 978 154              | 1 089                   |
| Groupe 2 | Brecey, La Chaise Baudouin, Saint Hilaire, Refuveille, Gathemo, Sourdeval                               | 38 132             | 1 627 182              | 2 133                   |
| Groupe 3 | Bréhal, Montmartin-Cérences, Villedieu Sud, Villedieu Ouest, Gavray, Montbray                           | 34 401             | 1 806 471              | 1 140                   |
| Groupe 4 | Saint Sauveur Aubigny, Tribehou, Sainteny, Montpinchon, Cerisy-la-Salle, Gièze                          | 27 615             | 1 423 787              | 1 295                   |
| Groupe 5 | Agon-Coutainville, Saint Malo de la Lande, Coutances, Saint Pierre de Coutances, Lessay, Créances-Pirou | 27 548             | 2 285 635              | 605                     |



Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

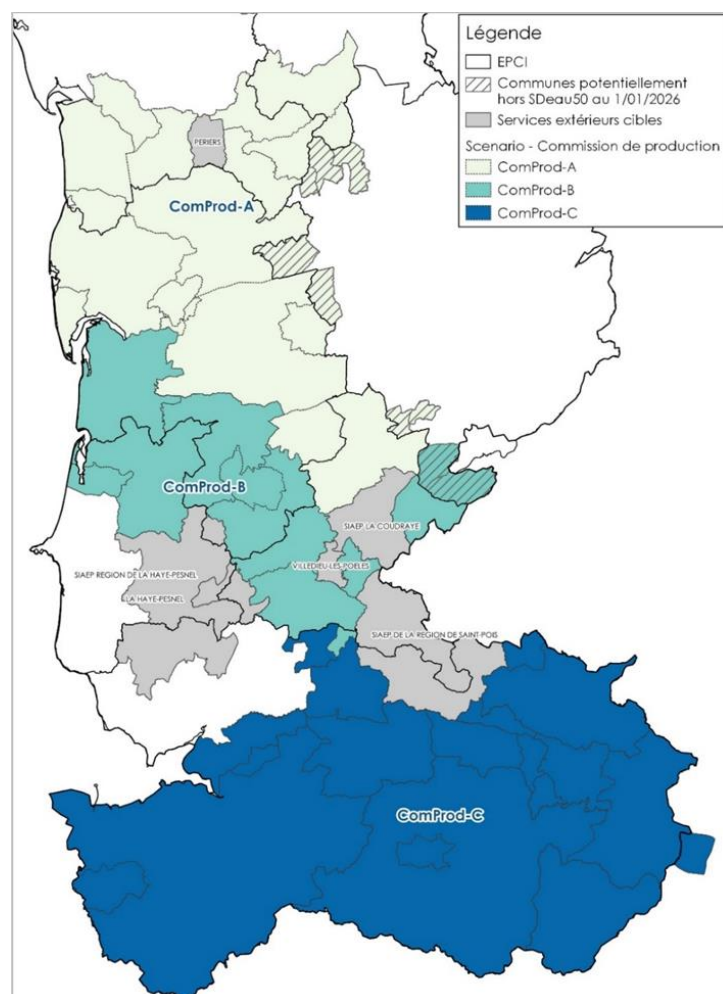
Aussi, il a été proposé également de créer 3 commissions de production (voir périmètres ci-dessous) qui permettent de séparer la gouvernance de la production et de la distribution qui vise à :

- Disposer d'une vision et gestion globale du territoire, tout en conservant une relation de proximité
- Faire face aux variations de qualité et de disponibilité de la ressource en eau à l'échelle du SDeau50. Ceci en gérant la ressource en eau par bassin versant et optimisant le fonctionnement du système (usines et interconnexions) en fonction des enjeux (sécheresse...). Mais aussi en se donnant de la latitude financière pour investir suffisamment sur l'appareil industriel de production.
- Mettre en place un reporting sur la gestion de la ressource par bassin versant.

Ces commissions auront pour mission :

- Rôle de maîtrise d'ouvrage : arbitrage sur les investissements à réaliser sur l'outil de production
- Rôle d'optimisation des flux : Suivi des prélèvements à l'échelle du bassin versant et arbitrage sur l'optimisation du système en période de stress hydrique

| Commission de production | Nombre d'usines | Volumes produits (m3) |
|--------------------------|-----------------|-----------------------|
| Centre Manche            | 12              | 6 448 516             |
| Sienne                   | 5               | 2 215 131             |
| Sée et Sélune            | 21              | 4 268 056             |



Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Enfin, il a été proposé de prendre la compétence assainissement à la carte pour répondre à la demande du territoire face aux échéances de la loi Notre en 2026.

Cette démarche s'inscrit sur les principes suivants :

- Accord de principe survenant bien en amont de l'échéance de transfert à 2026
- Conduite Études préliminaires
- Consensus autour des conditions du transfert
- Equipe de préfiguration au sein du SDeau50
- Nécessité d'échelonner les prises de compétences dans le temps notamment avec des conventions de gestion
- Le transfert de la compétences assainissement ne pourra être effectué au SDeau50 que dans la mesure où la compétence eau potable a déjà été transmise ou pourra l'être simultanément. Les conditions de ces transferts seront étudiées au cas par cas.

Lors de ce même comité syndical du 17 novembre 2022, a été approuvé le nouvel organigramme du SDeau50 en lien direct avec l'audit en cours.

En effet, les constats réalisés lors de l'audit ESPELIA mais aussi des retours de l'ensemble des agents ont mis en avant des difficultés pratiques, liées aux relations fonctionnelles dans l'organigramme du SDeau50. La volonté très forte de proximité se traduisait dans l'organisation du SDeau50 par une asymétrie sur les échelons « siège » et « secteur » et une décorrélation des centres de décision locaux au niveau des CLEP et des moyens d'actions au niveau des secteurs.

Les secteurs devaient rendre compte à plusieurs échelons de décisions sans en être un eux-mêmes. Il est donc apparu que les secteurs constituaient des entités géographiques du fait du territoire important couvert par le SDeau50, mais ne pouvaient apparaître comme des niveaux hiérarchiques dans l'organigramme de la structure. Il était aussi nécessaire que chacun puisse identifier son rôle, sa place et son périmètre d'intervention dans la structure et son responsable hiérarchique.

L'audit a par ailleurs abouti à simplifier et clarifier la gouvernance, le fonctionnement et les missions du SDeau50. Dans cet esprit, il a préconisé, entre autres, de massifier les CLEP en réduisant leur nombre de 28 à 5 et en affinant leurs missions, de créer 3 commissions production et de se doter de la compétence assainissement à la carte. L'organisation proposée s'inscrit en corrélation et en lien avec cette nouvelle gouvernance.

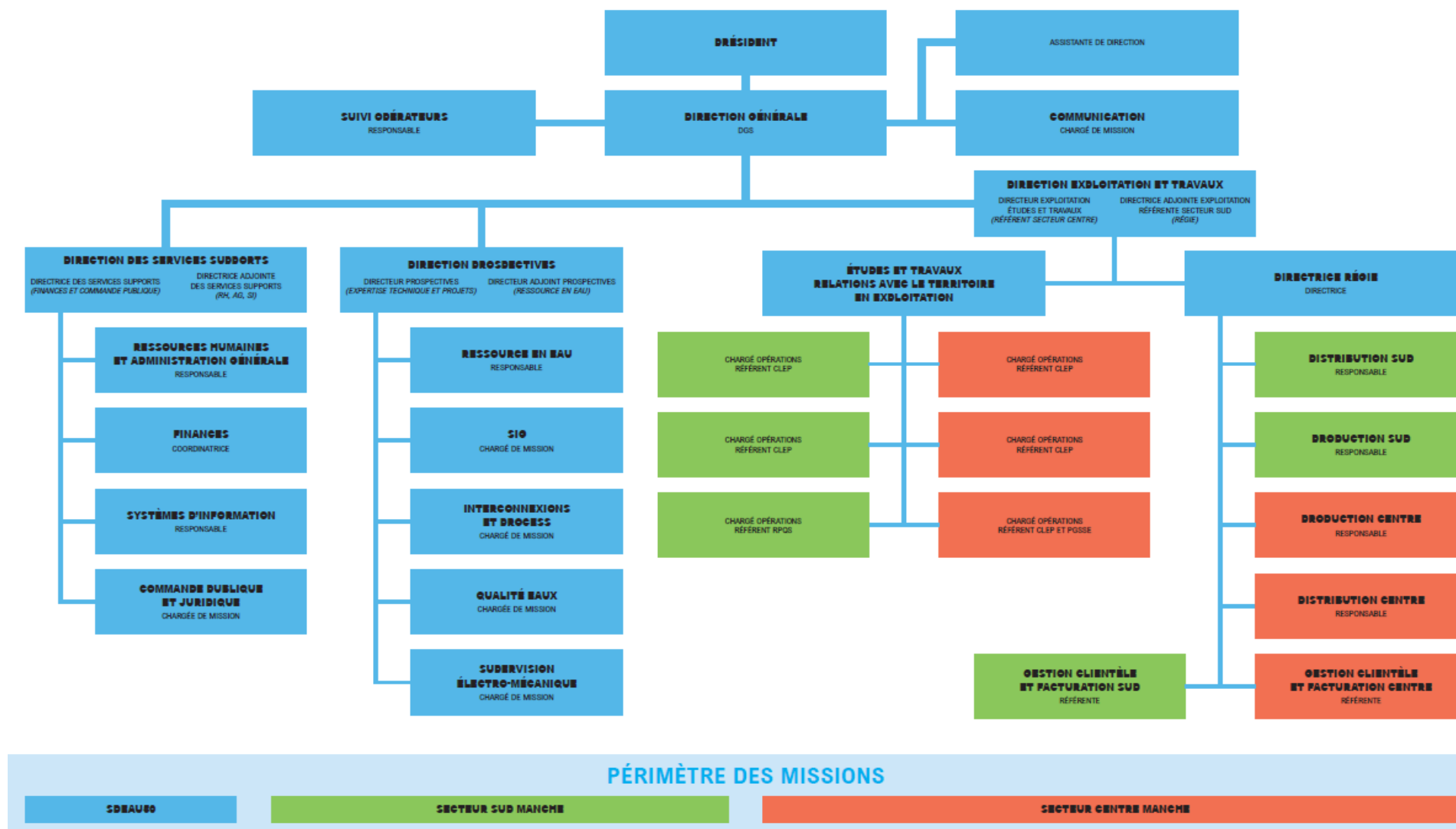
Enfin, l'organisation proposée a été largement travaillée avec les agents par une mise en place progressive depuis le printemps 2022 qui a permis d'opérer différents ajustements pour répondre au mieux aux besoins de la structure et aux retours des agents.

Cette nouvelle organisation répond aux orientations politiques du SDeau50 :

- Une organisation humaine du syndicat à remodeler pour permettre un service public efficace et des équipes mobilisées.
- Des services supports et de l'expertise portée par l'échelon « siège », à la disposition des CLEP et de la compétence obligatoire.
- Cette nouvelle organisation prévoit 3 grandes directions :
- Une direction des services support où se regroupent les services transversaux en support des services opérationnels : finances, marché public, juridique, RH, administration générale et système d'informations.
- Une direction Prospective qui comprend les services liés à la compétence principale comme la ressource en eau ou les interconnexions, mais aussi des services experts en soutien de l'exploitation comme le SIG, la qualité des eaux, la supervision ou les supports en électromécanique et process. Cette direction réalise aussi les études prospectives du SDeau50.
- Une direction exploitation qui comprend la direction de la Régie et les études et travaux en lien avec la proximité et les CLEP

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



Le diagnostic financier du cabinet ESPELIA a mis en avant une organisation budgétaire complexe et des règles statutaires fortement contraignantes

- Une organisation budgétaire complexe :
  - 4 budgets : principal, compétence obligatoire, compétence à la carte : régie et service
  - De nombreux flux financiers entre budgets (refacturation du budget principal vers les budgets annexes, flux entre les budgets de la compétence facultative) avec des hypothèses de ventilation ne permettant pas une vision « réelle » des budgets notamment pour les charges à caractère général
  - Des flux financiers entre CLEP pour des ventes d'eau ou des prestations qui viennent également fausser la vision « réelle » du budget de la compétence facultative agrégée
- Des règles statutaires fortement contraignantes :
  - Obligation d'équilibre des sous-budgets analytiques par CLEP de la compétence facultative
  - 48 budgets analytiques dont certains sont chroniquement déficitaires ou en incapacité d'investir
  - Des emprunts mandatés par CLEP, parfois inutiles à l'échelle du SDeau50
  - 57 tarifs
  - Avec un tarif Régie ou Déléataire + un tarif Service + une redevance pour la compétence obligatoire + les redevances et taxes
  - Avec des structures tarifaires différentes (tranches de consommation par exemple)

Le diagnostic a aussi montré que la santé financière du SDeau50 était globalement satisfaisante, que ce soit pour la compétence obligatoire ou la compétence facultative. Mais les situations étaient très hétérogènes entre CLEP. Certains n'ont plus de marges de manœuvres financières alors que d'autres en ont d'importantes.

La réorganisation budgétaire proposée par le cabinet ESPELIA vise à simplifier une organisation budgétaire trop complexe et est basée sur des échanges avec la DGFIP, la CRC et le parangonnage d'autres structures d'envergure. Elle comprend :

- La fusion des deux budgets de la compétence facultative en un seul afin de faciliter l'exécution budgétaire de cette compétence, quel que soit les modes de gestion, et d'assurer la sécurité juridique de l'architecture budgétaire (distinction budgétaire entre fonctionnement et investissement risquée)
- La disparition du budget principal M14 au profit d'un budget principal de la compétence obligatoire en M49 permettant d'assurer la sécurité juridique de l'architecture budgétaire (nomenclature M14 non justifiée pour un syndicat d'eau)
- La création d'un budget annexe assainissement collectif si prise de la compétence
- La remodelisation d'une comptabilité analytique géographique de la compétence facultative trop complexe et trop peu valorisée en simplifiant le reporting financier géographique et en s'orientant vers une comptabilité analytique « métier », par compétence et par fonction de service afin d'apporter des éléments de pilotage et d'aides à la décision aux élus et aux services du SDeau50.

Une démarche de co-construction est mise en place sous forme d'atelier début 2023 avec les élus et les services avec une date d'atterrissage pour le budget 2024.

Concernant les modes de gestion, ceux-ci sont marqués par :

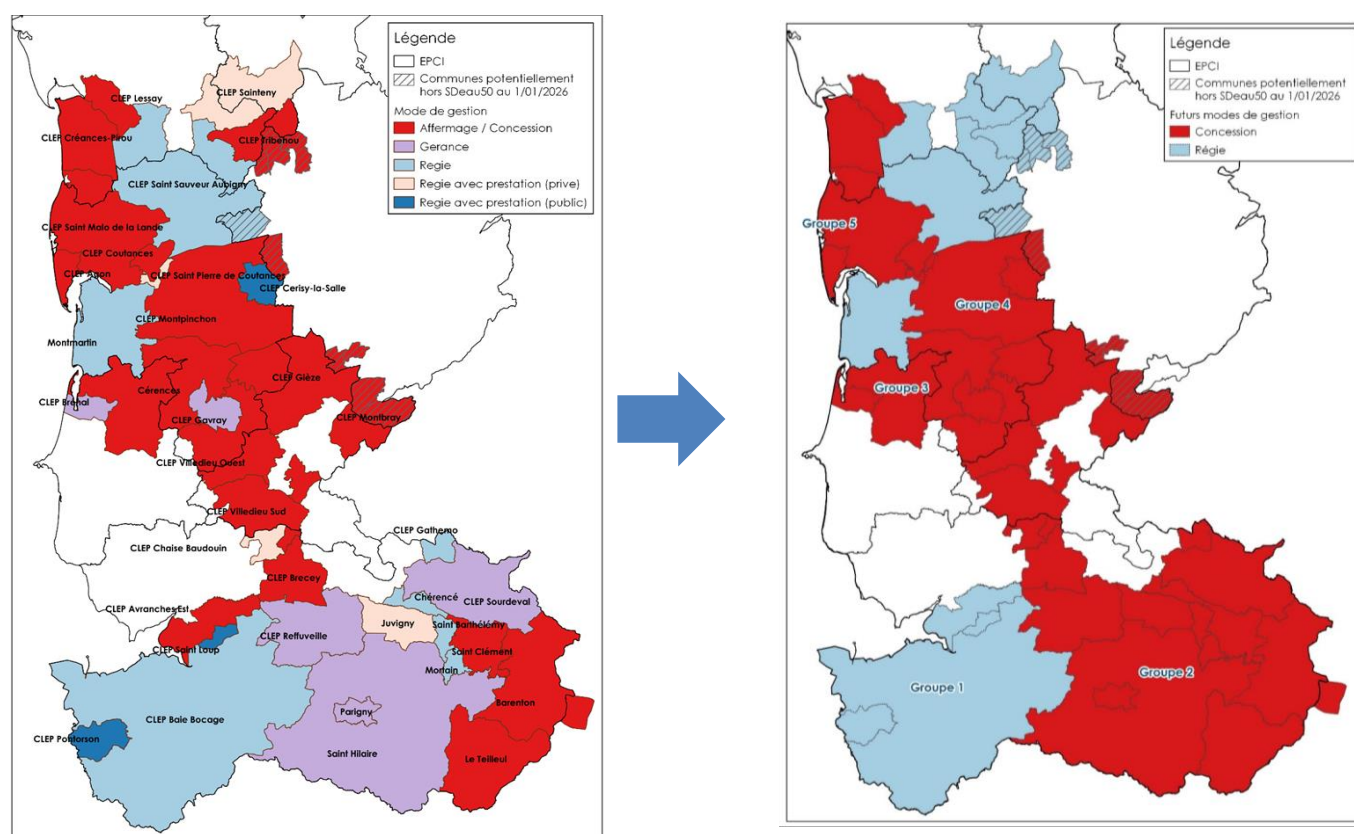
- Une diversité des modes de gestion du plus externalisé (concession) au moins externalisé (régie)
  - 17 contrats de concession / affermage
  - 6 contrats de gérance
  - 4 contrats de prestation de service (privé)
  - 3 contrats de prestation de service (public)
  - 1 régie directe (7 CLEP ou sous-CLEP concernés)
- Une diversité des opérateurs privés travaillant avec le SDeau50 (Veolia, Saur, STGS)

| Modes de gestion actuels       | Nombre d'abonnés | Part (%) |
|--------------------------------|------------------|----------|
| Concession                     | 42 974           | 47,3%    |
| Gérance                        | 17 510           | 19,3%    |
| Régie                          | 24 891           | 27,4%    |
| Régie avec prestation privée   | 2 554            | 2,8%     |
| Régie avec prestation publique | 2 892            | 3,2%     |

En concertation avec les élus et les services, la proposition de l'audit consiste à :

- Conserver une mixité des modes de gestion
  - Créer une émulation pour le meilleur service à l'utilisateur
  - Conserver des tailles critiques géographiques et fonctionnelles
- Limiter le recours à l'externalisation du service à un seul mode par type de mission :
  - Concession de service public à paiement direct pour la distribution
  - Marchés de prestation pour la production
  - Le recours à l'externalisation séparant les marchés de distribution et de production

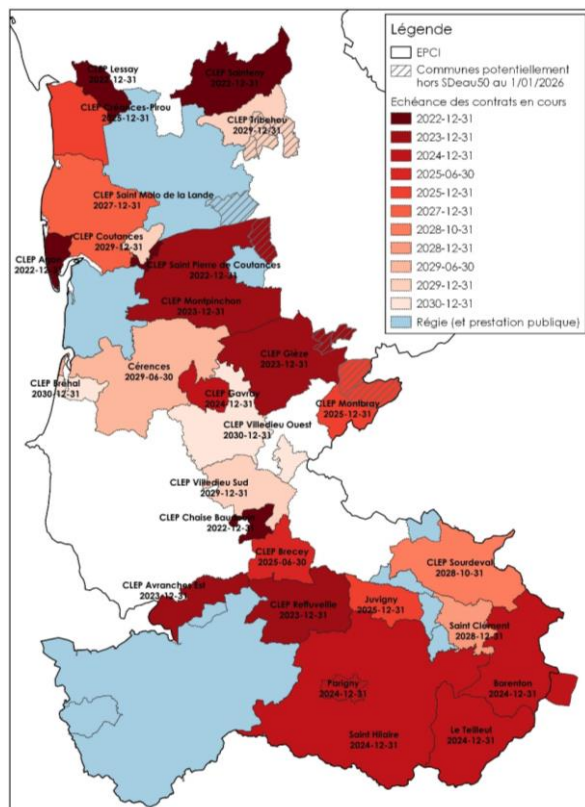
La proposition d'évolution est donc la suivante :



La mise en œuvre opérationnelle de ce scénario se déroulera sur plusieurs années en prenant en compte :

- Des échéances de contrats très variées
- Un regroupement territorial par étapes

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023



#### 4.1.1 – Les prévisions d'investissements du budget annexe « régie exploitation »

Rétrospectivement, en 2022, différents travaux ont été réalisés sur les sites en régie :

- Arrivée de la fibre sur les sites de Coutances et St Aubin de Terregate
- Mise en route de la station de Quetteville
- Amélioration circulation de lait de chaux (agitateur) sur l'usine de Mortain
- Remise en état du portail et badges de St Aubin de Terregate
- Acquisition de radio relève et divers outillages
- Renouvellement des équipements annuel pour les usines de production.
- Remplacement de 3 véhicules pour le secteur sud
- Remplacement de 2 véhicules pour le secteur centre
- Remplacement des filières membranaires sur les usines de Baie Bocage et Milly

En 2023, Il est prévu :

- Le remplacement de 3 véhicules

Pour la distribution :

- L'acquisition d'un logiciel de gestion de stock et du matériel de radio relève
- L'aménagement de la salle de pause – bâtiment distribution à St Aubin de Terregatte
- Le renouvellement de 2000 compteurs pour le service régie
- Le renouvellement de 1 250 compteurs pour les prestataires STGS
- Secteur sud : acquisition de matériels de recherche de fuites avec ordinateur (corrélateur), tronçonneuse à chaîne, groupe électrogène
- Secteur centre : acquisition de matériel de recherche de fuites avec ordinateur, panneaux outillages, pompe câble.

Pour la production :

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

- Acquisition d'un logiciel GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour équiper les usines et d'utiliser l'outil de gestion de stocks pour le stock de pièces de la distribution : ce logiciel permet de gérer les différentes tâches de maintenance des équipements.  
Cela permet d'avoir :
  - Une gestion des équipements avec inventaire, caractéristiques, date acquisition, ...
  - Une gestion des maintenances avec la génération de bon d'intervention
  - Une gestion des stocks usines
- Secteur sud : Réhabilitation du local boue de la Gaubardière, changement des automates usine de Mortain, renouvellement des équipements annuels pour les usines de production.
- Secteur centre : renouvellement des équipements annuels pour les usines de production.

## 4.2 - Les prévisions d'investissements du budget annexe « services eau »

Les programmes d'investissement globaux sont issus des décisions des CLEP.

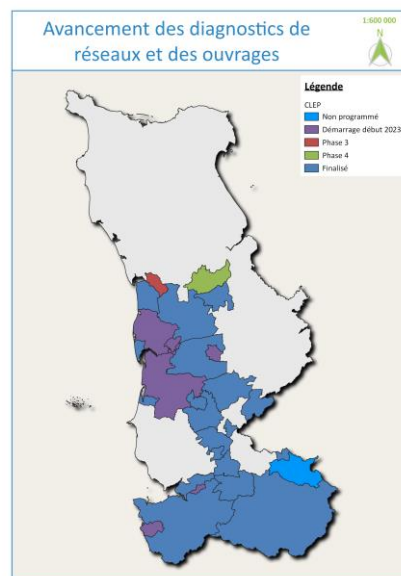
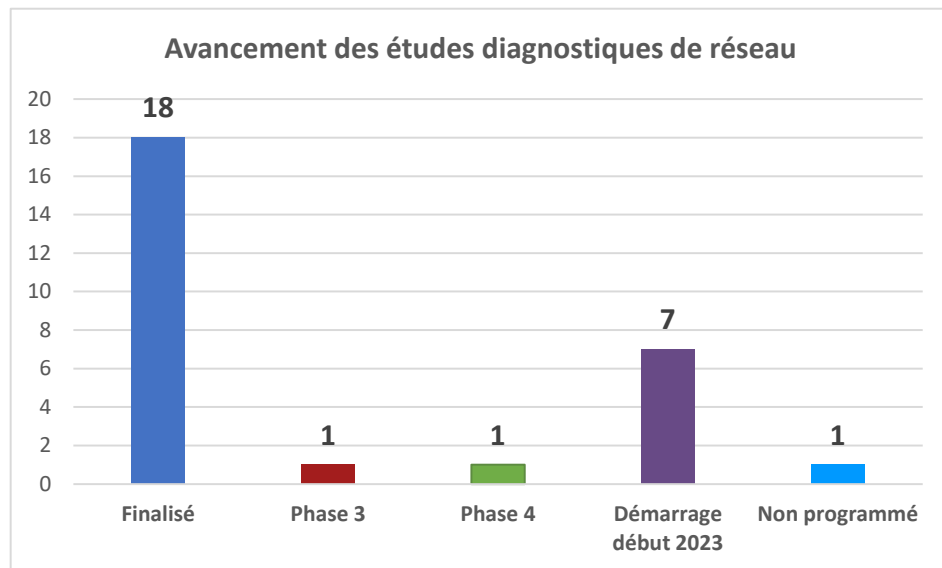
Ils sont complétés par des opérations communes indispensables pour respecter les différentes réglementations et mettre en œuvre les démarches de progrès souhaitées par les élus.

Un travail de proposition et de concertation doit toutefois être mené afin d'optimiser l'engagement des opérations, de favoriser des économies d'échelle et surtout de mieux bénéficier des opportunités de financement rendues possibles par le regroupement budgétaire des différents CLEP.

Les points suivants peuvent être mis en évidence dans les différents programmes de travaux envisagés :

- **La finalisation des diagnostics, des investigations CVM et la sécurisation des sites de production et de stockage.**

Dès le transfert de compétence des études de diagnostic de réseau ont été engagées ou poursuivies afin d'améliorer le rendement des réseaux, de modéliser les réseaux, d'appréhender la problématique Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux de distribution.



Seront engagées en 2023 les études diagnostiques des CLEP suivants :

Coutances, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Malo de la Lande, Cerisy la Salle, Saint-Loup, Pontorson et Montmartin Cérences.

Les programmes pluriannuels de travaux seront établis à partir de ces études en regroupant les actions de même nature dans le cadre d'opérations globales à l'échelle du SDeau50.

La méthodologie des investigations analytiques relatives à la problématique CVM a fait l'objet d'une instruction de la direction générale de la santé - n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 – publiée en 2020. Les conditions

Arrêté de rétroinformation préfectorale n° 050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Ordonnances des préfets PVC  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

présentant un risque de relargage du CVM, sont définies par un logigramme permettant désormais d'avoir une approche standardisée.

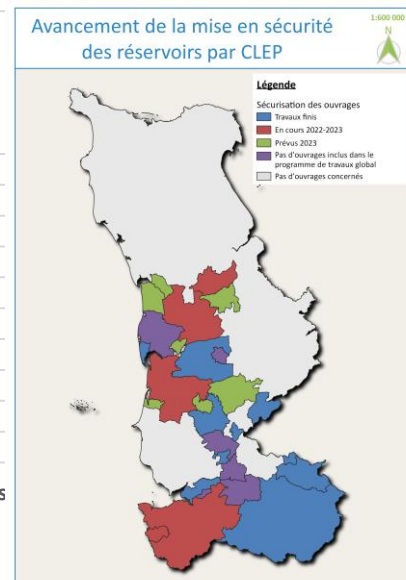
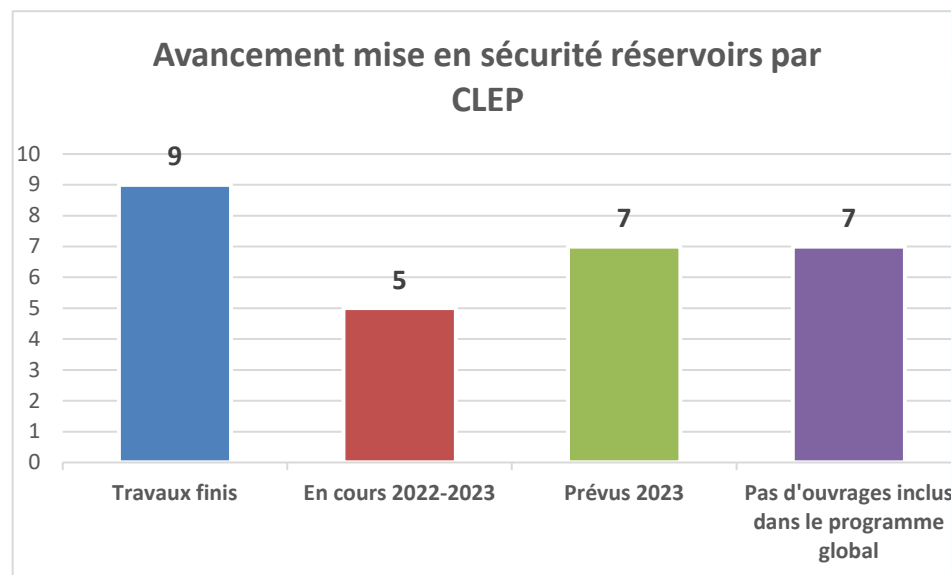
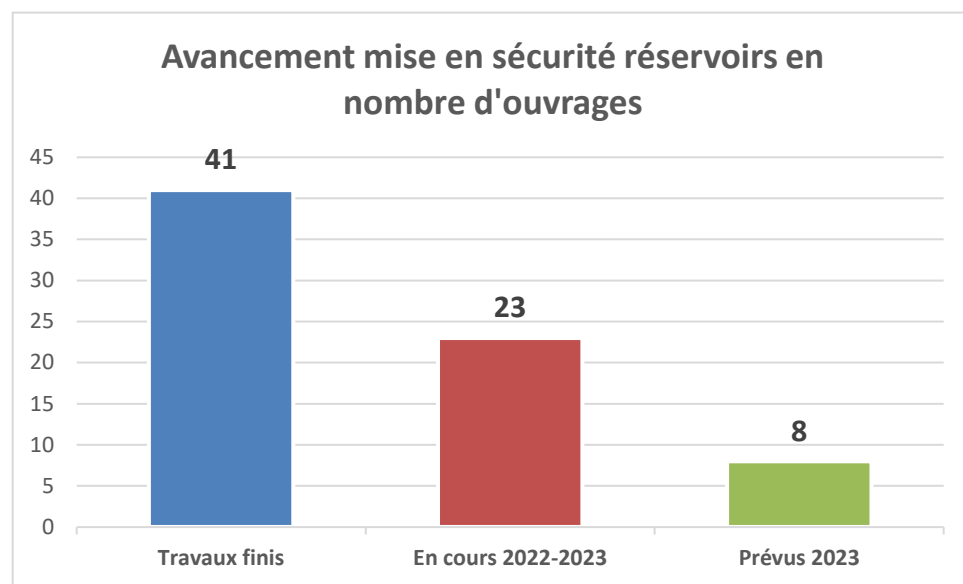
Le SDEAU50 a élaboré le cahier des charges d'une mission spécifique permettant d'avoir une approche globale sur l'ensemble des secteurs qui fera l'objet d'une consultation début 2023. Celui-ci comprend :

- Un état des lieux (regroupement des études CVM déjà réalisées dans le cadre des diagnostics), une cartographie avec nombre de points à analyser.
- Le lancement des consultations de laboratoire, le suivi des analyses, le traitement des données et les préconisations en termes de remplacement

#### • La mise à niveau des ouvrages de génie civil

Dans le cadre de l'actualisation du document unique du SDeau50 la nécessité de mettre en place un nombre important d'aménagements liés à la sécurité des ouvrages a été mise en évidence.

Un programme regroupant la mise en sécurité pour les intervenants des 72 ouvrages classés dangereux est en cours d'exécution afin de compléter les actions préalablement engagées au niveau local.



Certains ouvrages sont également concernés par une réhabilitation complète du génie-civil comprenant notamment la réfection de l'étanchéité.

Ces deux dernières années la réhabilitation complète de 8 réservoirs a été réalisée (4 sur le CLEP Baie Bocage et 4 sur le CLEP Saint-Hilaire).

Une opération est en cours sur le CLEP Sainteny (réservoir sur tour).

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

En 2023, 16 nouvelles opérations de réhabilitations seront engagées sur les CLEP suivants :

- Avranches-Est : 1 ouvrage
- Baie Bocage : 2 ouvrages
- Bréhal : 1 ouvrage
- Coutances : 3 ouvrages
- Gathemo : 1 ouvrage
- La Chaise Baudouin : 1 ouvrage
- Saint-Hilaire : 7 ouvrages

Le recensement des réservoirs à réhabiliter se poursuivra en 2023 sur la base des études diagnostiques du réseau et des ouvrages. Il s'appuiera également sur des études approfondies de l'état structurel et fonctionnel du génie-civil de ces ouvrages. L'objectif étant là aussi de pouvoir établir une programmation pluriannuelle de ces travaux.

#### ▪ Les travaux sur réseaux

Les opérations de renouvellement de réseau ont été réparties en 2 catégories :

- Les opérations susceptibles de bénéficier d'aides des Agences de l'eau (majorées jusqu'au 31/12/2023 dans le cadre du plan de relance)
- Les opérations de renouvellement de réseau non éligibles car ne répondant pas aux critères de l'Agence de l'eau (étude diagnostique de réseau non finalisée, opérations liées à des opportunités de voiries, ...)

Pour 2023, 31 opérations de travaux de renouvellement de réseaux réparties sur 16 CLEP sont susceptibles de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (plus d'aides disponibles pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne) dans le cadre du plan de relance.

Ces opérations représentent un montant global de travaux de 9 357 850 € (2023-2024-2025) pour une subvention maximale estimée à 3 888 500 €. Le montant des travaux prévus sur la seule année 2023 s'élève à 3 476 300 € des travaux :

| Taux d'aide maximum  | 11 <sup>ème</sup> programme (2019-2024) | Plan de relance (⇒ 31/12/2023) |
|----------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|
| Communes pas en ZRR* | 0%                                      | 40%                            |
| Communes en ZRR*     | 40%                                     | 60%                            |

ZRR \* : Zone de revitalisation rurale

Hors plan de relance, 21 opérations de travaux de renouvellement de réseaux réparties sur 13 CLEP seront engagées en 2023. Ces opérations représentent un montant global de travaux de 3 879 200 € (2023-2024). Le montant des travaux prévus sur la seule année 2023 s'élève à 2 660 8000 €.

Le renouvellement des réseaux de distribution est le principal enjeu financier des prochaines décennies. Actuellement le taux moyen de renouvellement effectué sur le périmètre du SDeau50 est de 0.3 % sur les 5 dernières années (2017-2021). Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, il apparaît urgent d'accentuer le renouvellement des réseaux et d'approcher un taux compris entre 1% et 1,2%.

#### ▪ Les travaux liés à la production d'eau

Les principales opérations concernant la production d'eau sont les suivantes :

La construction des usines de traitement d'eau de surface de Quettreville sur Siennne et Ver ayant été achevée en 2022, les mises en service ont été effectuées en mai 2022 pour l'UTEP de Quettreville et en septembre pour celle de Ver. La fin du programme global de travaux s'opérera début 2023 avec la démolition de l'ancienne usine de Ver.

La poursuite du dossier relatif à la mise en place d'une unité de traitement de la matière organique et de décarbonation sur le site de Lessay. Suite à la réhabilitation du forage F1, la qualité de l'eau de ce forage a fortement évolué avec une baisse significative de la dureté de l'eau ce qui questionne actuellement la nécessité de conserver la filière de traitement de décarbonatation mais ne remet pas en cause le traitement de la matière organique. La période de suivi de la qualité du F1 sera donc étendue au 1<sup>er</sup> trimestres 2023 afin de disposer de suffisamment de recul pour statuer sur la filière de traitement retenue. Parallèlement, des conventions seront établies avec les industriels qui représentent 80% de la consommation d'eau potable du CLEP Lessay. L'objectif étant de sécuriser le financement de l'usine sur la durée en cas de modification substantielle de l'activité

industrielle. Du fait de ces nouvelles données, la consultation des entreprises pour les travaux ne devrait intervenir qu'au 2nd semestre 2023.

Du fait du déclassement de la molécule l'ESA Métolachlore comme métabolite pertinent en 2022, le code de la santé publique ne comporte plus de norme relative à ce paramètre. L'engagement d'une étude spécifique à cette problématique, regroupant plusieurs stations de traitement d'eaux souterraines afin de respecter les nouvelles normes de potabilité a en conséquence été reportée. Il subsiste toutefois une nécessité de corriger certaines insuffisances portant sur l'équilibre calcocarbonique, et les teneurs en fer et manganèse de petites unités anciennes.

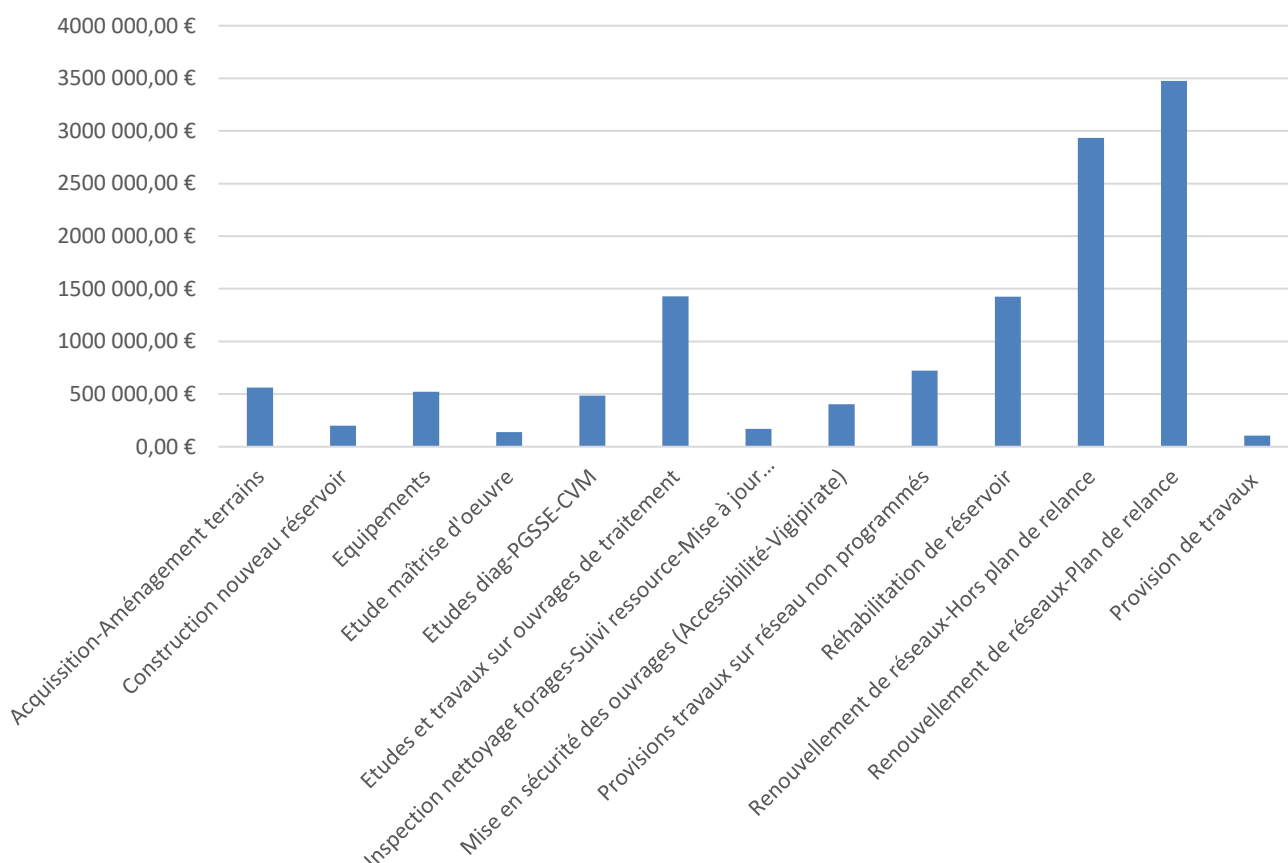
En accord avec l'ARS 4 installations de production ont été définies comme prioritaires. Elles feront l'objet d'études d'amélioration de filière en 2023, dans l'objectif de réaliser les travaux en 2024. Bien que le paramètre ESA Métolachlore ne justifie plus d'engager des mesures correctrices, la problématique des micropolluants et des pesticides sera prise en compte dans cette analyse, dans l'anticipation de nouvelles normes.

| <b>Etudes et travaux engagés dans le cadre d'une politique commune de gestion patrimoniale ou relevant de l'initiative des CLEP</b> | <b>Montant 2023</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Acquisition et aménagement de terrains                                                                                              | 561 000 €           |
| Etude maitrise d'œuvre                                                                                                              | 140 000 €           |
| Construction nouveau réservoir                                                                                                      | 200 000 €           |
| Equipements                                                                                                                         | 523 000 €           |
| Etudes Diag-PGSSE-CVM                                                                                                               | 484 800 €           |
| Etudes et travaux sur ouvrages de traitement                                                                                        | 1 427 525 €         |
| Inspection nettoyage forages-Suivi ressource-Mise à jour périmètres                                                                 | 168 900 €           |
| Mise en sécurité des ouvrages (Accessibilité-Vigipirate)                                                                            | 404 000 €           |
| Provisions travaux sur réseau non programmés                                                                                        | 724 000 €           |
| Réhabilitation de réservoir                                                                                                         | 1 425 000 €         |
| Renouvellement de réseaux-Hors plan de relance                                                                                      | 2 933 400 €         |
| Renouvellement de réseaux-Plan de relance                                                                                           | 3 476 300 €         |
| Provision de travaux                                                                                                                | 105 000 €           |
| <b>Soit un montant global prévisionnel d'investissement de :</b>                                                                    | <b>12 572 925 €</b> |

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## Sdeau50 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### Programme de travaux "Compétences à la carte"



### 4.3 - Hypothèses retenues pour la construction de ces deux budgets annexes

La construction budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 a été établie suivant les principes suivants :

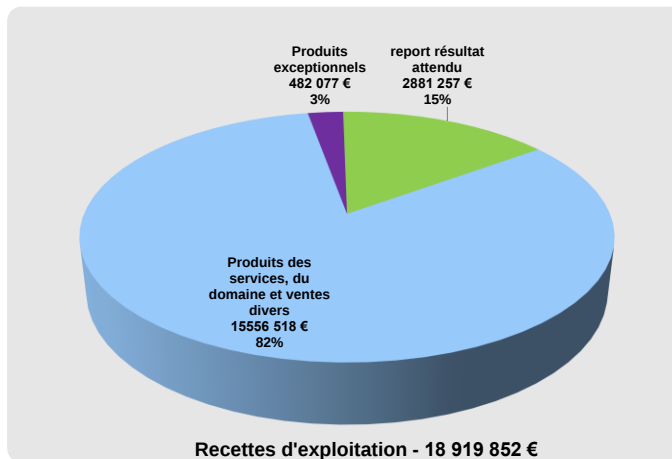
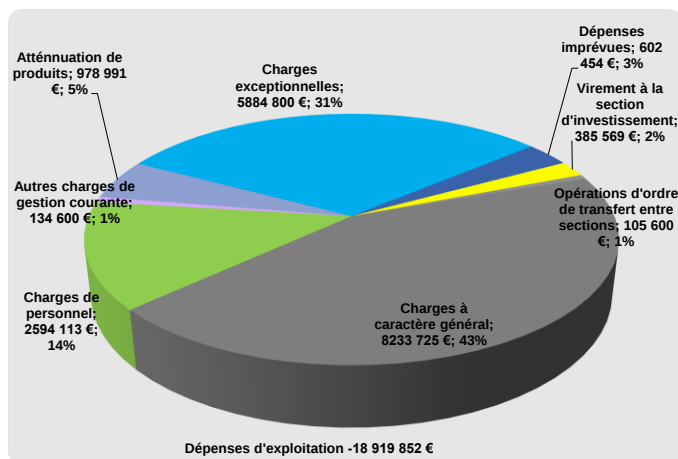
- Pour les services gérés en régie ou gérance : décomposition des budgets en « budget annexe régie exploitation » et « budget annexe service eau »
- Prise en compte des économies d'échelle et du coût de fonctionnement du SDeau50 dans sa configuration actuelle.
- Prise en compte d'une mutualisation des charges de direction, de bureau d'études et du personnel de la régie.
- Les recettes de fonctionnement des budgets annexes proviennent de la vente d'eau aux usagers du service. Les différents tarifs 2023 sont définis au niveau de chaque CLEP. Les orientations budgétaires 2023 prennent en compte les recettes évaluées au niveau de chacun des CLEP en fonction de ses tarifs et de ses prévisions de consommations.
- Financement des nouveaux travaux d'investissement assuré pour les dépenses prévisionnelles de l'année 2023, par des aides des Agences de l'Eau, par autofinancement ou par emprunt.

### 4.4 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2023

#### 4.4.1 - Budget annexe « régie exploitation »

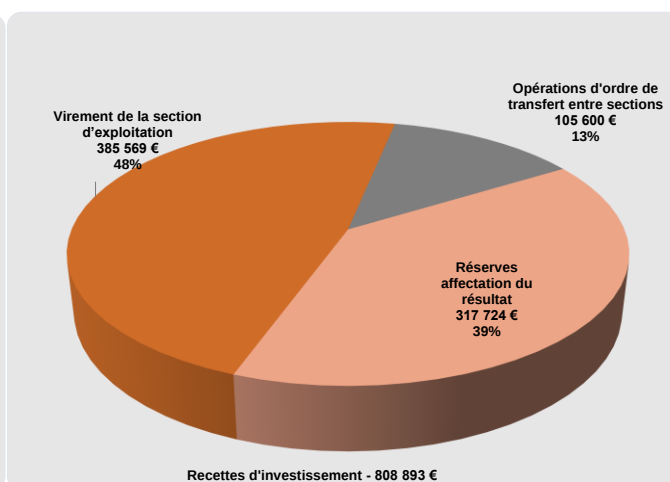
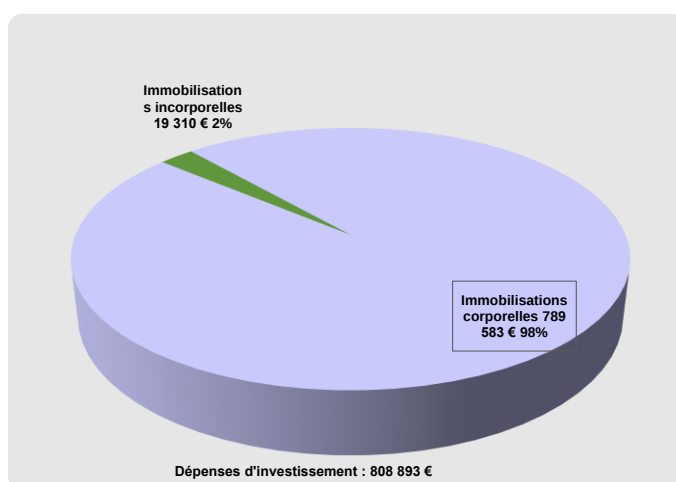
- Section d'exploitation

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023



A noter : Une recette de vente d'eau de l'ordre de 5 785 800 est prévue d'être encaissée au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes divers). Cette somme est inscrite en dépense au chapitre 67 (charges exceptionnelles) car elle est reversée au budget « production et/ou distribution des services eau ».

#### ■ Section d'investissement



Le budget annexe « régie d'exploitation » subit un impact important sur les charges suivantes :

Pour l'énergie, la dépense augmente de 1.126 K€ par rapport à 2022 et passe à 1,837 k€ (+ 360 % par rapport à 2021).

Pour les réactifs, la dépense augmente de 146 k€ par rapport à 2022 et passe à 635 k€ (+200 % par rapport à 2021).

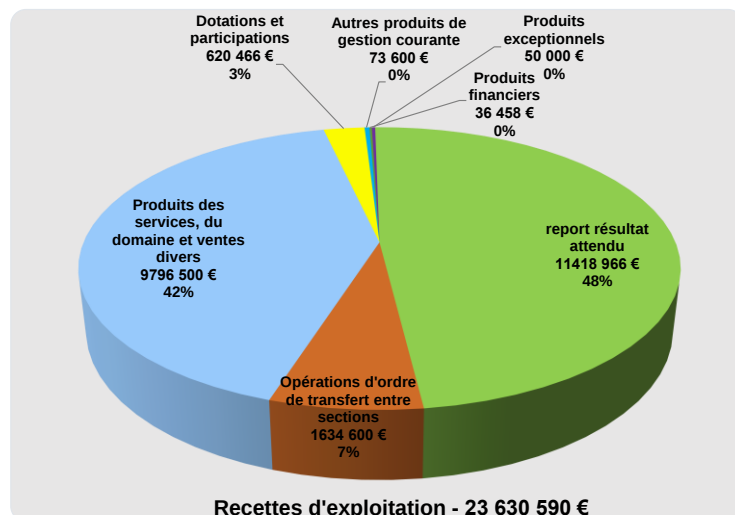
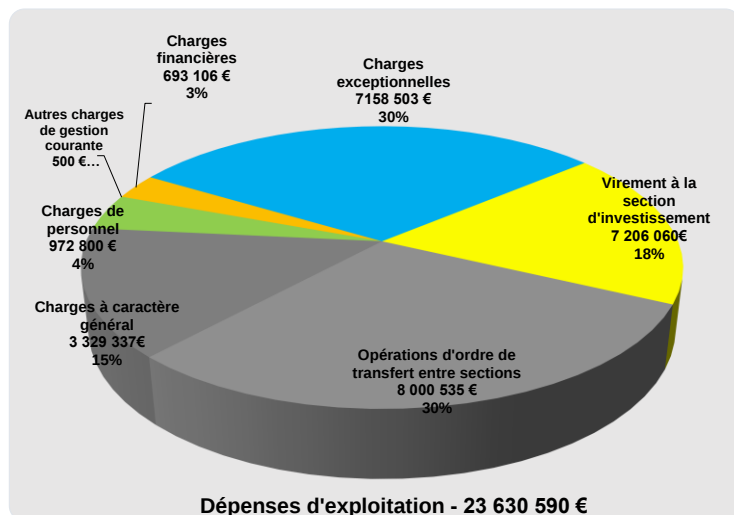
Pour les carburants, la prévision augmente de 6.5 k€ par rapport à 2022 (+143 % par rapport à 2021).

Enfin pour la sous- traitance (qui concerne plus particulièrement les contrats de gérance, la dépense augmente de 457 038 euros. Celle-ci passe à 3 637 k€ (+ 115.60 % par rapport à 2021).

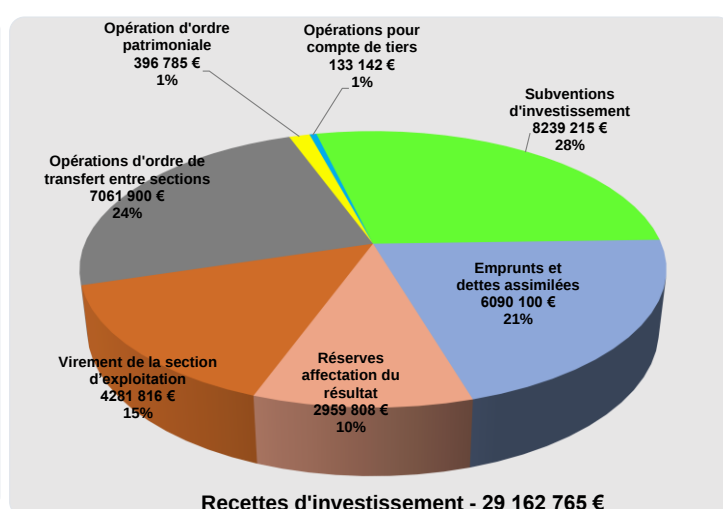
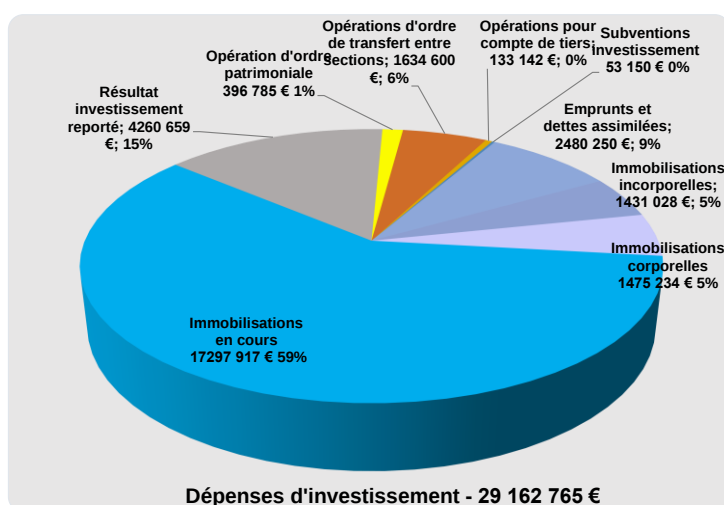
Afin d'alléger la facture énergétique, le SDEM a annoncé un bouclier financier dont 30 % de la dotation sera versée en octobre 2023 et les 70 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les prévisions budgétaires ont été établies en prenant en compte uniquement le premier versement qui oscillerait théoriquement les 475 k€.

#### 4.4.2 - Budget annexe « service eau »

#### ■ Section d'exploitation



#### ▪ Section d'investissement



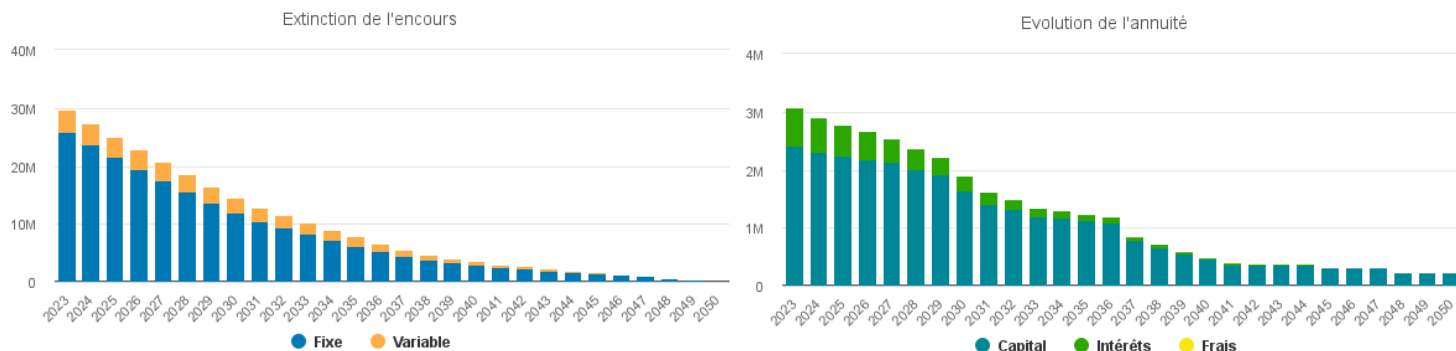
#### 4.4.3 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte

Pour l'année 2023, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence à la carte est le suivant :

- 127 emprunts - Encours de la dette : 29 810 698.09 €
- Annuité : 3 083 227.50 € (dont amortissement = 2 422 030.51 €) - Taux moyen : 2,27 %

La programmation des travaux envisagés en 2023 jumelée avec la comptabilité analytique au niveau des CLEP se traduit par un besoin d'emprunt de **4 819 100 €**. Cette valeur est à rapprocher de l'épargne nette générée annuellement par le budget globalisé qui est supérieure à **4 000 000 €/an**.

Les évolutions de l'encours et des annuités de la dette sont les suivantes :



#### 4.4.4 - Evolution budgétaire 2018 – 2022

La synthèse des compte administratifs des années 2017 à 2020 ainsi que l'estimation prévisionnelle pour 2021 sont les suivantes :

| <b>Budget Annexe "régie exploitation"</b> |                       |                       |                     |                     |                     |
|-------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                           | CA 2018               | CA 2019               | CA 2020             | CA 2021             | CA ESTIM. 2022      |
| Recettes Réelles de Fonctionnement        | 14 870 049,65 €       | 13 446 987,27 €       | 14 961 608,00 €     | 14 974 367,54 €     | 15 299 349,08 €     |
| Dépenses Réelles de fonctionnement        | 13 573 730,93 €       | 13 662 794,57 €       | 14 581 276,38 €     | 14 568 343,14 €     | 15 051 098,20 €     |
| <b>Epargne de gestion</b>                 | <b>1 296 318,72 €</b> | <b>- 215 807,30 €</b> | <b>380 331,62 €</b> | <b>406 024,40 €</b> | <b>248 250,88 €</b> |
| Charges d'intérêts                        | - €                   | - €                   | - €                 | - €                 | - €                 |
| <b>Epargne brute</b>                      | <b>1 296 318,72 €</b> | <b>- 215 807,30 €</b> | <b>380 331,62 €</b> | <b>406 024,40 €</b> | <b>248 250,88 €</b> |
| Capital                                   | 19 165,19 €           | - €                   | - €                 | - €                 | - €                 |
| <b>Epargne nette</b>                      | <b>1 277 153,53 €</b> | <b>- 215 807,30 €</b> | <b>380 331,62 €</b> | <b>406 024,40 €</b> | <b>248 250,88 €</b> |

En 2022, on observe une dégradation de l'épargne de service en raison d'une augmentation des charges d'exploitation liées à l'impact de l'inflation, de la crise énergétique et du réajustement de la masse salariale par rapport aux besoins du service de la régie.

| <b>Budget Annexe "service eau"</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                    | CA 2018               | CA 2019               | CA 2020               | CA 2021               | CA ESTIM. 2022        |
| Recettes Réelles de Fonctionnement | 8 368 646,12 €        | 9 686 337,22 €        | 10 804 161,26 €       | 10 297 888,70 €       | 10 682 437,28 €       |
| Dépenses Réelles de fonctionnement | 3 048 652,04 €        | 2 697 028,28 €        | 3 584 769,59 €        | 3 018 436,30 €        | 3 362 414,28 €        |
| <b>Epargne de gestion</b>          | <b>5 319 994,08 €</b> | <b>6 989 308,94 €</b> | <b>7 219 391,67 €</b> | <b>7 279 452,40 €</b> | <b>7 320 023,00 €</b> |
| Charges d'intérêts                 | 886 944,75 €          | 734 414,82 €          | 779 954,07 €          | 735 245,95 €          | 676 364,82 €          |
| <b>Epargne brute</b>               | <b>4 433 049,33 €</b> | <b>6 254 894,12 €</b> | <b>6 439 437,60 €</b> | <b>6 544 206,45 €</b> | <b>6 643 658,18 €</b> |
| Capital                            | 2 355 554,21 €        | 2 142 544,67 €        | 2 313 577,43 €        | 2 522 537,83 €        | 2 439 753,34 €        |
| <b>Epargne nette</b>               | <b>2 077 495,12 €</b> | <b>4 112 349,45 €</b> | <b>4 125 860,17 €</b> | <b>4 021 668,62 €</b> | <b>4 203 904,84 €</b> |

## 5 - Budget principal – Orientations budgétaires

Depuis 2020, le budget principal est réduit aux charges communes aux différentes compétences.

### 5.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2023

- Budget de fonctionnement :
  - Prise en compte des charges de fonctionnement communes à l'ensemble des budgets préalablement financées par le budget principal, avec application d'une clé de répartition entre les différents budgets annexes validée par le comité syndical.
  - Prise en compte de l'ensemble des charges de personnel (hors personnel de droit privé de la Régie) avec remboursement par chacun des budgets annexes des charges lui étant liées.

Accusé de réception en préfecture  
050-200833462-20230228-DE-2023-08-04-DE  
Date de transmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

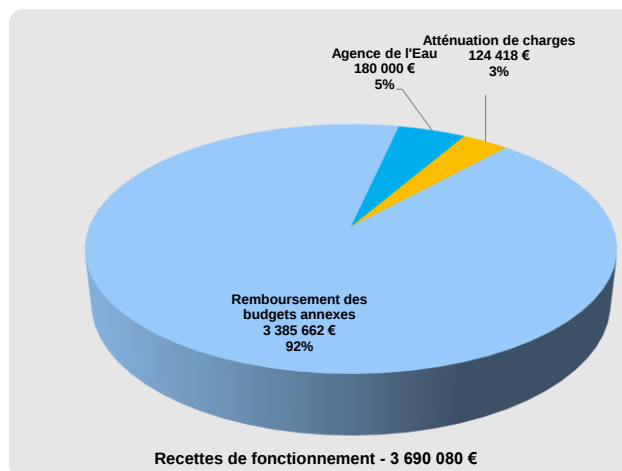
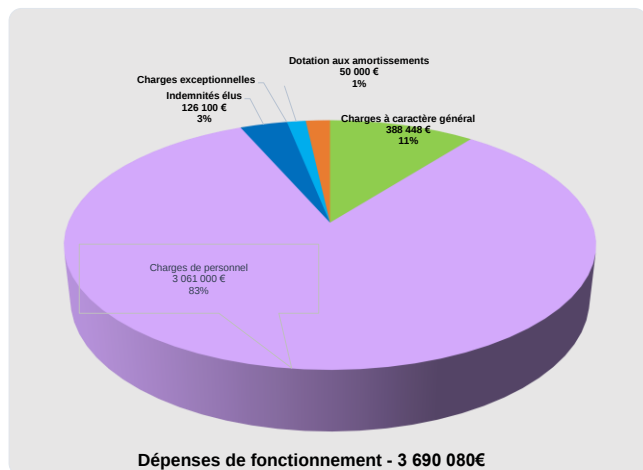
- Budget d'investissement :

Les recettes de fonctionnement du budget principal proviennent :

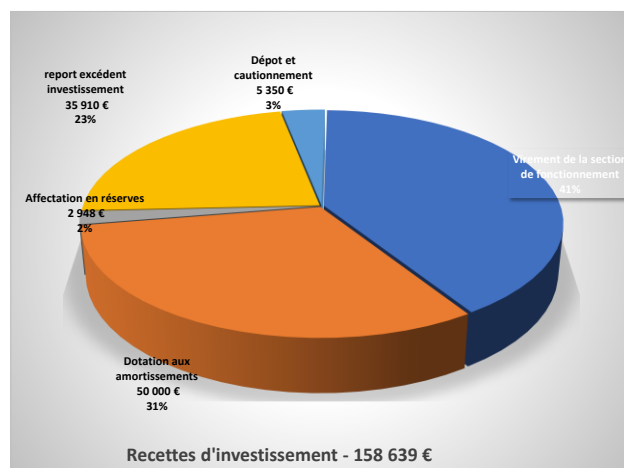
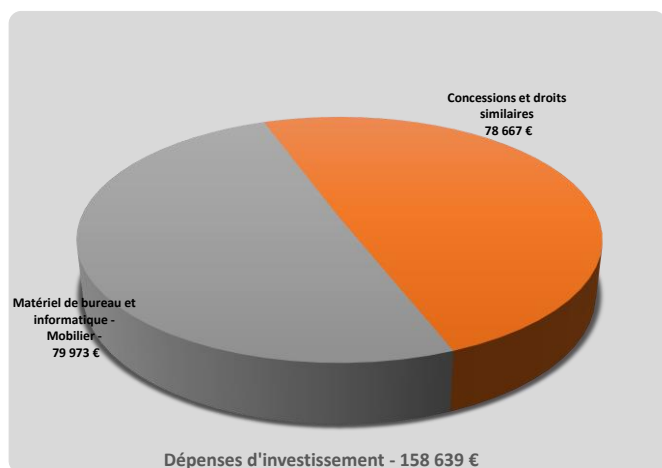
- Du remboursement par les budgets annexes de charges portées par le budget principal.
- Des aides des agences de l'eau correspondant aux postes liés à l'animation sur les AAC.

## 5.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2023

- Section de fonctionnement



- Section d'investissement



## 5.3 - Etat de la dette

Néant.

## 5.4 - Evolution budgétaire 2018 – 2022

La synthèse des compte administratifs des années 2018 à 2022 sont les suivantes :

| <b>Budget Principal</b>            |                |                |                |                |                       |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
|                                    | <b>CA 2018</b> | <b>CA 2019</b> | <b>CA 2020</b> | <b>CA 2021</b> | <b>CA ESTIM. 2022</b> |
| Recettes Réelles de Fonctionnement | 3 378 182,20 € | 3 098 792,34 € | 2 965 766,35 € | 3 144 290,35 € | 3 154 451,75 €        |
| Dépenses Réelles de fonctionnement | 3 126 049,27 € | 3 110 477,35 € | 3 222 327,52 € | 3 144 163,68 € | 3 129 990,46 €        |
| <b>Epargne de gestion</b>          | 252 132,93 € - | 11 685,01 € -  | 256 561,17 €   | 126,67 €       | 24 461,29 €           |
| Charges d'intérêts                 | 1 036,21 €     | 732,61 €       | 429,01 €       | 125,41 €       |                       |
| <b>Epargne brute</b>               | 251 096,72 € - | 12 417,62 € -  | 256 990,18 €   | 1,26 €         | 24 461,29 €           |
| Capital                            | 44 000,00 €    | 44 000,00 €    | 44 000,00 €    | 44 000,00 €    |                       |
| <b>Epargne nette</b>               | 207 096,72 € - | 56 417,62 € -  | 300 990,18 € - | 43 998,74 €    | 24 461,29 €           |
|                                    |                |                |                |                |                       |

Depuis le 1er janvier 2020, le budget principal est devenu un budget dit " technique " lequel supporte les charges mutualisées entre les budgets annexes.

## 6 - Prévisions budgétaires 2022 relatives aux ressources humaines

### 6.1 - Structure des effectifs et temps de travail

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SDeau50 compte 74 emplois pourvus :

Postes non permanents :

- 2 Apprentis : un présent toute l'année l'autre pour 8 mois
- 1 Contrat aidé CUI-PEC
- 2 Agents administratifs remplaçants ( 1 à temps complet 1 à temps non complet)

Postes permanents :

- 63 par des agents à temps complet (35h/35h) :
  - 43 de droit public titulaires
  - 2 de droit public en CDI
  - 5 de droit public en CDD
  - 13 de droit privé en CDI
- 2 par des agents à temps partiel
  - 1 de droit public titulaire
  - 1 de droit public en CDD
- 4 par des agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 1.37 ETP
  - 3 de droit public titulaire
  - 1 de droit public en CDI

De plus des postes sont vacants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Un emploi d'ingénieur ressource en eau
- Un emploi d'agent d'exploitation régie secteur centre
- Un emploi de gestionnaire administrative Administration générale
- Un emploi de chargé d'opération
- Un emploi de technicien chargé de ressources en eau (à partir de juillet)

### 6.2 – Masse salariale

En préambule, il convient de préciser que depuis courant 2020, le SDeau50 a engagé la mise en œuvre des conclusions de l'audit organisationnel et fonctionnel des services réalisé par KPMG et Gétudes, se traduisant d'une part par la réorganisation des services existants et d'autre part par un renforcement des équipes dans les domaines identifiés dans l'audit, soit pour faire face à la charge de travail, soit pour renforcer et développer certaines compétences indispensables au bon fonctionnement de la structure. Cette mise en œuvre s'est traduite par une augmentation de la masse salariale 2021 et se poursuit en 2022.

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Pour rappel, l'année 2022 a été marquée par une augmentation significative de la valeur du point servant de base au calcul du traitement indiciaire des agents de droit public. La même augmentation a été appliquée aux agents de droit privé.

Pour 2023, 2 postes ont été créés pour la ressource en eau, 1 au premier janvier, l'autre au 1<sup>er</sup> juillet 2023. 1 poste a été créé service Administration Générale.

Les dépenses de personnel 2023, présentées dans le cadre du présent DOB correspondent aux charges des 74 emplois permanents et non permanents pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et des recrutements en cours ou à prévoir en 2023.

A aussi été prévu pour les emplois non permanents :

- 3 contractuels remplaçants des agents en maladie longue pour toute l'année 2023 (1 maladie ordinaire, un congé de longue maladie et une demande de congé longue maladie en cours).
- Le recours à de l'interim pour des remplacements courts à hauteur de 7100 € sur la régie (identique à 2022)
- Le recours au service remplacement du centre de gestion pour 18200 € (identique à 2022).

La masse salariale 2023 a été estimée en tenant compte

- De l'indice de rémunération de fin 2022 pour les agents présents mais en intégrant les changements d'échelons 2023
- Du régime indemnitaire (IFSE et CIA dans les conditions revues en 2022)
- De l'indemnité de télétravail
- De la suppression de la monétisation du compte épargne temps
- De l'assurance du personnel et de l'action sociale (CNAS et chèques-déjeuner),
- Des postes non pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- D'une augmentation de la valeur du point des fonctionnaires de 0.8% (une évolution pourrait intervenir en cours d'année en fonction des décisions prises par l'Etat).
- Des revalorisations des charges suivantes : taxe transport (+ 0.23%), cotisation accident du travail (+ 0.02%), taux de prévoyance agents de droits privé (+0.29%) et mutuelle agents de droit privé (entre 1 et 3 euros de plus par agent par mois)
- Des conventions de prestation avec les communes pour l'intervention des agents communaux. (125 500 €) en cours

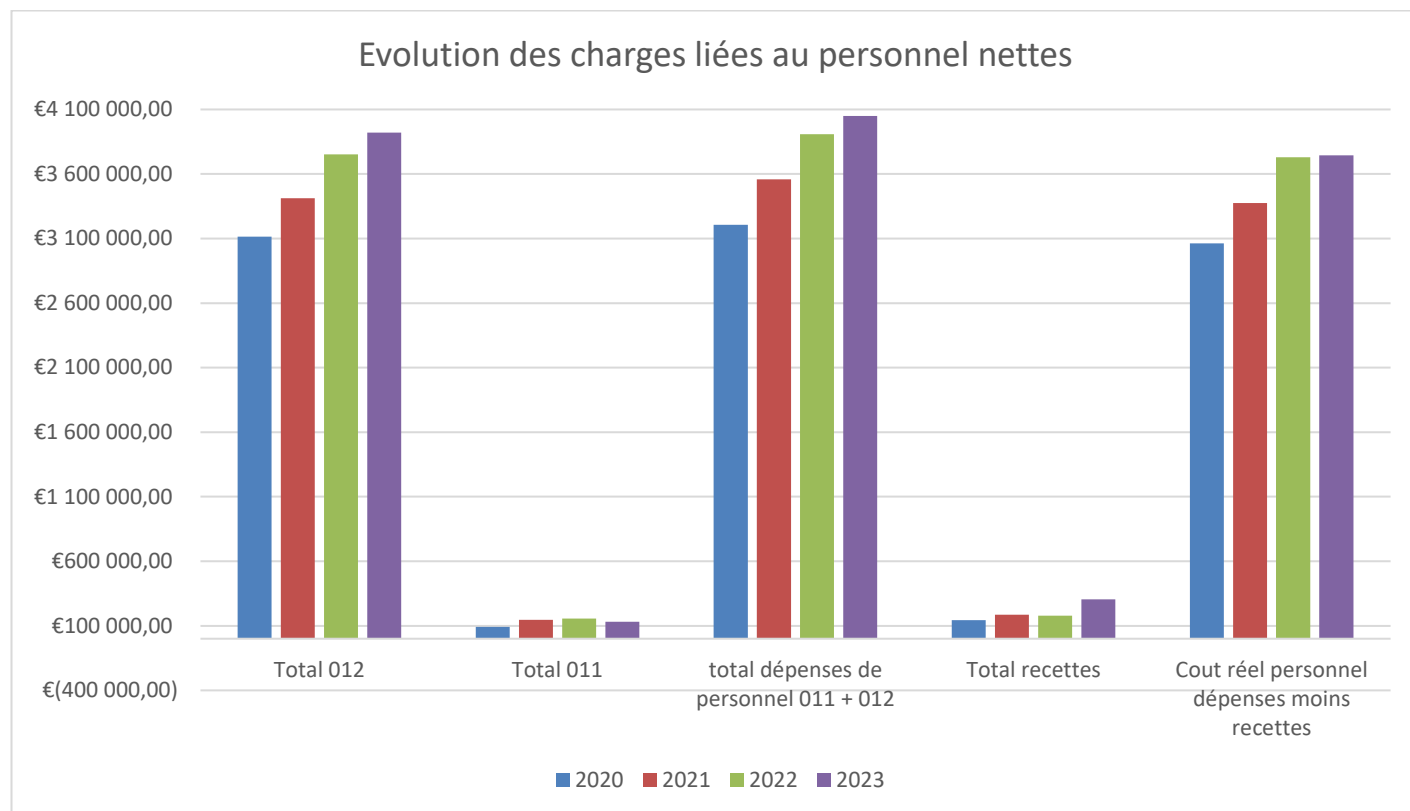
En ce qui concerne les autres frais liés au personnel (hors chapitre 012)

- Le budget de formation a été reconduit à l'identique car il reste beaucoup de retard au niveau du suivi des formations de sécurité et le budget 2022 n'a pu être utilisé en totalité du fait du manque de temps pour mettre en œuvre le plan de formation.
- La prestation d'élaboration des salaires a été réduite puisque le SDeau a repris l'élaboration de l'ensemble des salaires de droit public en août 2022 (- 9105 €)
- Les frais de missions ont été estimés à 8000 € (- 2000 €)
- Les frais d'annonces et insertions réduits de 1400 € (moins de recrutements à prévoir)
- Les frais liés au vêtements professionnels ont été diminués de 12430 €. Pour l'année 2022, il était nécessaire de prévoir plus car des vêtements qui étaient auparavant loués ont été achetés ce qui a nécessité de prévoir une dotation de départ pour beaucoup d'agents.

Au niveau des recettes ont été prévues :

- la participation des agents aux tickets restaurant en atténuation de charges (51 000 €) et de même que les remplaçants ont été prévu en dépenses, les recettes liées au contrat d'assurance statutaire ont été prévues en atténuations de charges pour un total de 124 418 € (+ 85218 €)
- Les subventions liées aux postes de la ressource en eau pour 180 000 € (+ 40 000 €)

Le montant global du coût réel du personnel pour 2023 incluant toutes les dépenses (chapitres 011 et 012) diminué des recettes pour 2023 est donc de 3 745 631 ( pour 3 729 246 € prévus en 2022).



Evolution du nombre de postes en proportion de la masse salariale :

Evolution du nombre d'agents de la structure :

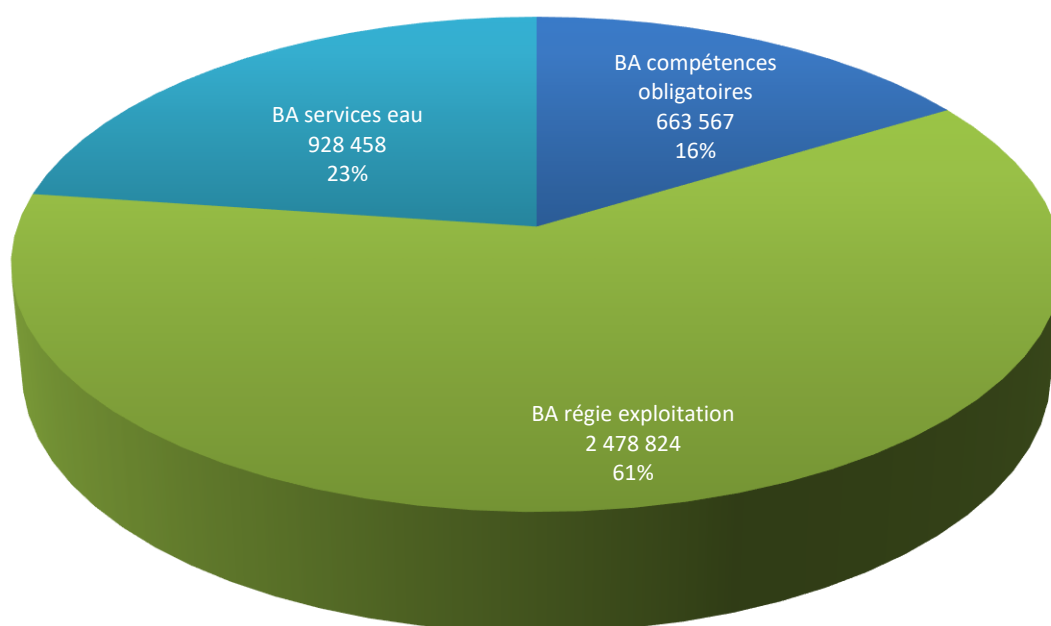
Ces chiffres incluent les postes permanents et les non permanents (contrats aidés, apprentis, remplacements de maladie)

|                                                  | 2020           | 2021           | 2022           | 2023           |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses globale liées au personnel (011 et 012) | 3 205 708,68 € | 3 559 353,00 € | 3 908 446,00 € | 4 050 048,79 € |
| Nombre de poste pourvus au 01/01                 | 64             | 68             | 63             | 74             |
| Nombre de poste non pourvu au 01/01              | 4              | 5              | 10             | 5              |
| Total postes budget                              | 68             | 73             | 73             | 79             |
| Dépense par poste                                | 47 142,77 €    | 48 758,26 €    | 53 540,36 €    | 51 266,44 €    |

La répartition des charges globales « ressources humaines » pour l'année 2022 se répartissent budgétairement ainsi :

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## Répartition coût salarial (depenses moins recettes)



■ BA compétences obligatoires ■ BA régie exploitation ■ BA services eau

Accusé de réception en préfecture  
050-200033462-20230209-OC2023\_02\_09\_04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## 7 – Etat annuel des indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles : la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cette nouvelle disposition relève de l'obligation des communes d'établir l'ensemble des indemnités perçues par les élus des conseils municipaux et ceux disposant de tout mandat au sein de tout syndicat. Elle doit être mise en œuvre avant l'examen du budget.

A titre d'information :

|                       | <b>Indemnités brutes<br/>mensuelles</b> |
|-----------------------|-----------------------------------------|
| <b>Président</b>      | 1 505,95 €                              |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |
| <b>Vice-Président</b> | 752,77 €                                |

**Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2023 en mars 2023.**